

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 14, 2026

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 6:33 p.m. [ET] to consider Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act.

Senator Joan Kingston (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, before we begin, I would like to ask all of you to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please be sure to keep your earpieces away from the microphones at all times. Do not touch the microphones. Activation and deactivation will be managed by the console operator. Finally, please avoid handling your earpiece while your microphone is on. They should either remain on the ear or be placed on the designated sticker. Thank you all for your cooperation.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

I am Joan Kingston, senator from New Brunswick and Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I would now like to ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Fridhandler: Daryl Fridhandler, Alberta.

Senator D. M. Wells: David Wells from Newfoundland and Labrador. I'm also the critic of this bill.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator Hay: Katherine Hay, Ontario.

Senator Wilson: Duncan Wilson, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Youance: I am Suze Youance from Quebec.

Senator Aucoin: I am Réjean Aucoin from Nova Scotia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 14 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 33 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique.

La sénatrice Joan Kingston (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Chers collègues, avant de commencer, je vous invite à consulter les cartes placées sur la table pour prendre connaissance des lignes directrices visant à prévenir les incidents acoustiques. Veuillez garder les oreillettes à l'écart des microphones en tout temps. Ne touchez pas aux microphones. L'opérateur de console se chargera de les activer et de les désactiver. Enfin, évitez de manipuler votre oreillette lorsque votre microphone est allumé. L'oreillette doit rester sur l'oreille ou être déposée sur l'autocollant désigné. Je vous remercie tous de votre coopération.

J'aimerais d'abord souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Je m'appelle Joan Kingston. Je suis sénatrice du Nouveau-Brunswick et présidente du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. J'invite maintenant mes collègues à se présenter.

Le sénateur Fridhandler : Daryl Fridhandler, de l'Alberta.

Le sénateur D. M. Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador. Je suis également le porte-parole de l'opposition pour le projet de loi à l'étude.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du territoire visé par le Traité n° 10, dans la région du Manitoba.

La sénatrice Hay : Katherine Hay, de l'Ontario.

Le sénateur Wilson : Duncan Wilson, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse.

[English]

The Chair: Thank you. I would like to welcome today all the people listening online at sencanada.ca.

Today, pursuant to the order of reference received from the Senate on March 11, 2026, we are beginning our study on Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act. We're pleased to welcome the Honourable Tim Hodgson, P.C., M.P., Minister of Energy and Natural Resources. We very much appreciate you taking time for us today.

I would also like to welcome the staff who are accompanying you today. From Natural Resources Canada, Laureen Chung, Director, Equipment Division; Ben Copp, Director General, Office of Energy Efficiency; and Jean-François Roman, Legal Counsel. Welcome, everyone.

Minister, if you would like to proceed with your opening remarks, we will then have a question-and-answer period with the senators.

[Translation]

Hon. Tim Hodgson, P.C., M.P., Minister of Energy and Natural Resources: Thank you, Madam Chair, and thank you to the committee for the invitation to appear today to speak to Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act.

[English]

I acknowledge, as you just did, madam chair, that we do so on the traditional, unceded territory of the Algonquin Anishinaabe people.

Colleagues, since 1995, energy efficiency standards have saved Canadians more than \$145 billion. In 2025 alone, standards have saved Canadians \$10 billion. Over nearly 30 years, these standards have also helped avoid more than 770 megatonnes of emissions, the equivalent of taking every passenger car in Canada off the road for 12 years. To keep these benefits growing, the laws and regulations need to keep up with how Canadians buy and use products today. Clearly, technology, marketplaces and the way Canadians live have evolved dramatically since 1995, when this bill was last amended, so our laws must evolve too.

Today, more people shop online than ever before. Many appliances now connect to the internet or interact with other systems in our homes. Some products sold online still do not

[Traduction]

La présidente : Merci. Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui suivent nos délibérations par l'entremise du site Web sencanada.ca.

Aujourd'hui, conformément à l'ordre de renvoi qui nous a été confié par le Sénat le 11 mars 2026, nous entreprenons notre étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique. Nous sommes heureux d'accueillir l'honorable Tim Hodgson, c.p., député, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Nous vous sommes très reconnaissants de prendre le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires de Ressources naturelles Canada qui vous accompagnent aujourd'hui : Laureen Chung, directrice, Division de l'équipement; Ben Copp, directeur général, Office de l'efficacité énergétique; et Jean-François Roman, conseiller juridique. Bienvenue à tous.

Monsieur le ministre, je vous invite à faire votre déclaration préliminaire, après quoi les sénateurs vous poseront des questions.

[Français]

L'honorable Tim Hodgson, c.p., député, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles : Merci, madame la présidente, et merci au comité de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui afin de m'exprimer sur le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique.

[Traduction]

Je tiens à souligner, comme vous venez de le faire, madame la présidente, que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Chers collègues, depuis 1995, les normes d'efficacité énergétique ont permis à la population canadienne d'économiser plus de 145 milliards de dollars. Rien qu'en 2025, les Canadiens ont pu ainsi économiser 10 milliards de dollars. En près de 30 ans, ces normes ont également permis d'éviter plus de 770 mégatonnes d'émissions, ce qui équivaut à retirer de la circulation tous les véhicules de tourisme au Canada pendant 12 ans. Cependant, pour que ces avantages continuent de croître, les lois et les règlements doivent s'adapter à la façon dont les Canadiens achètent et utilisent les produits aujourd'hui. Il est évident que la technologie, les marchés et le mode de vie des Canadiens ont évolué de façon spectaculaire depuis 1995, lorsque le projet de loi a été modifié pour la dernière fois. Nos lois doivent donc évoluer, elles aussi.

Aujourd'hui, les gens magasinent en ligne plus que jamais. De nombreux appareils se connectent désormais à Internet ou interagissent avec d'autres systèmes dans nos maisons. Or,

meet Canadian standards, which is why the law needs flexibility to keep pace with new technologies and business models.

This bill expands the act to ensure Canadian families, homes and businesses can access higher-performing, lower-cost, energy-using products that save them money and cut pollution. Specifically, Bill S-4 clarifies and enhances our ability to set energy efficiency standards while keeping rules fair and consistent for manufacturers and importers and supporting affordability and energy security for all Canadians. Any new regulations would be developed in full consultation with Canadians, including regulated entities, matching any increased stringency with the cycles of our businesses.

Another change is cutting red tape. Right now, even minor regulatory updates, including something as small as changing the font on a product label, require the full Governor-in-Council process. This makes no sense. With Bill S-4, we could modernize labels, apply rules to online sales and authorize the testing of new technologies for limited periods. During exceptional circumstances, the amendments would provide for faster, more flexible tools to make short-term adjustments.

Bill S-4 also allows the government to develop new kinds of energy efficiency standards that fit with the modern era.

Instead of focusing only on energy used by products while in operations, standards could consider other ways to save energy, such as interoperability and following the lead of other advanced economies. This will allow us to better manage energy demand, which improves Canadian energy security.

The act would also support our goal of building a “One Canadian Economy” by aligning with Canada’s internal trade commitments and providing all Canadians access to more efficient products, leading to cost and energy savings from coast to coast to coast.

As we implement these changes, we are committed to ensuring industry can provide input along the way. Any regulatory changes would involve advance notice and consultation with provinces, territories, industry and other partners to align

certain products sold online do not always meet Canadian standards, and that is why the law must be flexible to adapt to new technologies and new operational models.

The bill expands the scope of the law to ensure that families, homes and businesses in Canada can have access to more efficient energy-consuming products that are more affordable and less costly, which allows them to save money and reduce pollution. More specifically, the bill S-4 clarifies and improves our ability to set energy efficiency standards, while keeping rules fair and consistent for manufacturers and importers, and supporting affordability and energy security for all Canadians. Any new regulations would be developed in full consultation with Canadians, including regulated entities, matching any increased stringency with the cycles of our businesses.

Among other changes, there will be a reduction in administrative formalities. At the moment, even minor regulatory updates, including something as small as changing the font on a product label, require the full Governor-in-Council process. This makes no sense. With Bill S-4, we could modernize labels, apply rules to online sales and authorize the testing of new technologies for limited periods. During exceptional circumstances, the amendments would provide for faster, more flexible tools to make short-term adjustments.

Bill S-4 also allows the government to develop new kinds of energy efficiency standards that fit with the modern era.

Instead of focusing only on energy used by products while in operations, standards could consider other ways to save energy, such as interoperability and following the lead of other advanced economies. This will allow us to better manage energy demand, which improves Canadian energy security.

The act would also support our goal of building a “One Canadian Economy” by aligning with Canada’s internal trade commitments and providing all Canadians access to more efficient products, leading to cost and energy savings from coast to coast to coast.

As we implement these changes, we are committed to ensuring industry can provide input along the way. Any regulatory changes would involve advance notice and consultation with provinces, territories, industry and other partners to align

proposed changes with businesses' realities. This kind of predictability matters, especially for smaller businesses.

Colleagues, Canada has long been a leader in energy efficiency. To remain one, we must modernize for 2026 and beyond. Bill S-4 gives us the tools we need to protect consumers, help businesses, and support energy security, energy affordability and long-term economic strength. It will save Canadians hundreds of billions of dollars and unlock Canada's full potential — a win-win.

I look forward to your questions, Madam Chair and colleagues. Thank you.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Aucoin: Thank you for being with us today, minister.

The bill as drafted introduces an administrative monetary penalty regime, instead of leaving the matter in the hands of the courts.

Can you give us an example of how that would work in real life? Also, will the minister or public servants be able to use their discretion to impose administrative monetary penalties, rather than go through the courts?

[*English*]

Mr. Hodgson: Thank you very much for your question.

My understanding is that administrative monetary penalties would apply to routine non-compliance items, such as incorrect product labelling or reporting issues. Those would be two examples.

This approach would be a faster, lower burden way to correct issues without pursuing court actions, which, as we all know, take too long and cost way too much money.

They would be used with education and warnings that have not been resolved, and then we could conduct them in a way that would not warrant prosecution. Safeguards would be maintained by ensuring notice, an opportunity to respond, internal reviews and access to judicial reviews to ensure fairness.

consultation avec les provinces, les territoires, l'industrie et d'autres partenaires afin d'adapter les changements proposés aux réalités des entreprises. Une telle prévisibilité est importante, en particulier pour les entreprises de plus petite taille.

Chers collègues, le Canada est depuis longtemps un chef de file en matière d'efficacité énergétique. Pour le rester, nous devons nous moderniser en tenant compte des réalités de 2026 et de celles à venir. Le projet de loi S-4 nous donne les outils dont nous avons besoin pour protéger les consommateurs, aider les entreprises et soutenir la sécurité énergétique, l'abordabilité de l'énergie et la vigueur économique à long terme. Il permettra à la population canadienne d'économiser des centaines de milliards de dollars et de libérer tout le potentiel du Canada. C'est une situation où tout le monde sort gagnant.

Je serai heureux de répondre à vos questions, madame la présidente et chers collègues. Merci.

La présidente : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Merci d'être parmi nous aujourd'hui, monsieur le ministre.

Le projet de loi tel qu'il est rédigé instaure un régime de sanctions administratives pécuniaires au lieu de se tourner vers les tribunaux.

Pouvez-vous nous donner un exemple de la manière dont cela fonctionnera dans la réalité? De plus, le ministre ou les fonctionnaires pourront-ils utiliser leur discrétion pour imposer ces sanctions pécuniaires administratives au lieu d'avoir recours aux tribunaux?

[*Traduction*]

M. Hodgson : Merci beaucoup de votre question.

D'après ce que je crois comprendre, les sanctions administratives pécuniaires s'appliqueraient à des cas de non-conformité courants, comme l'étiquetage erroné de produits ou les problèmes de déclaration. Ce seraient là deux exemples.

Cette approche permettrait de corriger les problèmes plus rapidement et avec moins de lourdeur administrative, sans recourir aux tribunaux, ce qui, comme nous le savons tous, prend trop de temps et coûte beaucoup trop cher.

Ces sanctions seraient appliquées après des démarches de sensibilisation et des avertissements demeurés sans effet, et nous pourrions ensuite procéder d'une manière qui ne justifierait pas des poursuites judiciaires. Des mesures de sauvegarde seraient maintenues, notamment l'obligation de donner avis, la possibilité de répondre, les mécanismes de révision interne et l'accès au contrôle judiciaire afin d'assurer l'équité.

I would turn to my staff to see if they have anything they would like to add.

Ben Copp, Director General, Office of Energy Efficiency, Natural Resources Canada: Thank you, minister.

Thank you, senator, for the question.

I agree exactly with what the minister said. Maybe even for simplicity, it's really that administrative monetary penalties will act like a parking ticket. They are meant to be middle-of-the-road. Right now we have the ability to do a strongly worded email, and on the other end of the spectrum, we have the ability to do fines in court. There is nothing really in between.

This gives us the ability to have that continuum and that ability to have that in between, and administrative monetary penalties would act like a parking ticket, where it would be for very minor infractions for administrative penalties that we would be able to administer that way.

Thank you.

[*Translation*]

Senator Aucoin: Bill S-4 significantly expands the scope of the regulations, including to take into account the responsible use of energy. That opens the door to requirements that are very broad, but progressive.

How does the minister intend to make sure that this regulatory framework stays clear, predictable and comprehensive? I'm especially thinking of small- and medium-sized businesses, which don't always have the specialized resources they need to comply.

[*English*]

Mr. Hodgson: Thank you again for your question.

My understanding is that the regulations that will implement this law will be designed specifically so that small businesses can respond in an efficient way. It is my understanding that those regulations are still to be written. That is something that I have talked to the staff about to make sure that when those regulations are written, they are done in a way that small businesses can respond in a time-efficient and cost-efficient way.

I'll turn it over to you to elaborate.

Mr. Copp: Thank you, minister.

Thank you, again, senator, for the question.

Je vais céder la parole à mes collaborateurs, s'ils ont quelque chose à ajouter.

Ben Copp, directeur général, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada : Merci, monsieur le ministre.

Je vous remercie de la question, sénateur.

Je suis tout à fait d'accord avec le ministre. Pour le dire simplement, les sanctions administratives pécuniaires fonctionneraient un peu comme une contravention de stationnement. Elles sont conçues pour servir de mesure intermédiaire. Dans l'état actuel des choses, nous pouvons soit envoyer un courriel très ferme, soit imposer des amendes par voie judiciaire. Il n'y a rien entre les deux.

Le projet de loi nous permet d'adopter une approche graduelle, assortie d'une mesure intermédiaire. Les sanctions administratives pécuniaires agiraient donc à la manière d'une contravention de stationnement : elles s'appliqueraient à des manquements administratifs de très faible gravité, que nous pourrions traiter par voie administrative.

Merci.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Le projet de loi S-4 élargit considérablement la portée des règlements, notamment en intégrant la notion d'utilisation responsable de l'énergie, ce qui ouvre la porte à des exigences très larges, mais évolutives.

Comment le ministre compte-t-il garantir que ce cadre réglementaire reste clair, prévisible et exhaustif, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises, qui ne disposent pas toujours des ressources spécialisées dont elles auraient besoin pour s'y conformer?

[*Traduction*]

M. Hodgson : Je vous remercie encore une fois de votre question.

Je crois comprendre que les règlements qui mettront en œuvre cette loi seront conçus expressément de manière à permettre aux entreprises d'y donner suite efficacement. À ma connaissance, ces règlements n'ont pas encore été rédigés. J'en ai discuté avec le personnel afin de m'assurer que les règlements seront élaborés de telle sorte que les petites entreprises puissent s'y conformer sans délais indus et à peu de frais.

Je vous laisse le soin d'ajouter des précisions.

M. Copp : Merci, monsieur le ministre.

Je vous remercie encore une fois, sénateur, de votre question.

In terms of our regulatory process, it certainly involves in-depth consultation with our stakeholders. That is something we do on a regular basis, even when we're not amending our regulations. We have very active relationships with our stakeholders, both large companies as well as small- and medium-sized enterprises. Certainly, that would continue with any regulatory amendments that would come into effect following the Royal Assent of this legislation.

In terms of the standards and the specificity that we would be adding here, we are looking to add that precision and those tools that would allow us to future-proof the act.

Thank you.

[*Translation*]

Senator Aucoin: Thank you.

[*English*]

Senator D. M. Wells: Thank you, minister, to you and your staff, for appearing today.

My first question relates to the changes to the act. It went from dealers, which are those who manufacture, import, sell or lease energy-using products, to adding a new actor known as a commercial entity, which, I assume, would be the end-user.

What are your thoughts on the government reaching into a company — let's say a farmer who owns an energy-consuming device like a tractor, who has already purchased this and is maybe still purchasing it through a lease program — and having the government be able to reach in and change the use purpose of that and, with penalties, order the farmer to not use that device?

Mr. Hodgson: I'm going to let the officials respond to that specific use case and whether or not that is, in fact, caught.

If I could go back up to why we are doing this at the most macro level. Today, we have entire pathways into Canada that are not regulated, particularly online sales. We have the ability of low-quality or low-efficiency products to come into the country and be used by Canadians in a way that makes energy less affordable. It also puts risks into the system, where there is interoperability.

The goal of the legislation, as I understand it, is to make sure we're covering all pathways between the manufacturers of products — and there is a list of about 60 or 70 of them here — and the end-user Canadian.

I am not aware of the specific use case that you gave and whether or not that would be caught under the regulations.

En ce qui concerne notre processus réglementaire, il prévoit assurément des consultations approfondies avec les parties prenantes. C'est une pratique courante pour nous, même lorsque nous ne modifions pas nos règlements. Nous entretenons des relations très actives avec les parties prenantes — tant les grandes entreprises que les petites et moyennes entreprises. Évidemment, cette pratique se poursuivrait dans le cadre de toute modification réglementaire qui entrerait en vigueur après la sanction royale du projet de loi.

Quant aux normes et au degré de précision que nous cherchons à ajouter, notre objectif est d'apporter les éclaircissements et les outils nécessaires pour assurer la pérennité de la loi.

Merci.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur D. M. Wells : Merci à vous, monsieur le ministre, et à votre personnel de comparaître aujourd'hui.

Ma première question porte sur les modifications à la loi. On passe des fournisseurs — soit ceux qui fabriquent, importent, vendent ou louent du matériel consommateur d'énergie — à l'ajout d'un nouvel acteur, appelé « entité commerciale », qui, je présume, serait l'utilisateur final.

Que pensez-vous de la possibilité pour le gouvernement d'intervenir auprès d'une entreprise — disons un agriculteur qui possède un appareil consommateur d'énergie comme un tracteur, déjà acheté et peut-être acquis par crédit-bail — afin d'en modifier l'usage autorisé et d'en interdire l'utilisation, sous peine de sanctions?

M. Hodgson : Je vais laisser les fonctionnaires répondre à cet exemple d'usage précis et dire s'il est effectivement visé.

J'aimerais revenir, de façon très générale, sur la raison pour laquelle nous procédons ainsi. À l'heure actuelle, certaines voies d'accès au marché canadien ne sont pas réglementées, en particulier les ventes en ligne. Résultat : des produits de faible qualité ou à faible rendement énergétique peuvent entrer au pays et être utilisés par les Canadiens d'une manière qui rend l'énergie moins abordable. Cela introduit aussi des risques dans le système, notamment en cas d'interopérabilité.

L'objectif du projet de loi, selon mon interprétation, est de faire en sorte que toutes les voies d'accès, depuis les fabricants de produits — et il y a une liste d'environ 60 ou 70 produits ici — jusqu'aux utilisateurs finaux canadiens, soient prises en compte.

Je ne suis pas en mesure de dire si l'exemple précis que vous avez donné serait visé par la réglementation.

I'll turn that over to you.

Mr. Copp: Thank you, senator, for the question.

Certainly, with our regulations, we are really looking to get the lowest-performing products out of the marketplace.

In terms of the addition of “for commercial use,” we are looking at — again, it would come into force through regulation as well, so this is something that would be further defined and certainly defined through stakeholder consultation to ensure that we're getting any new regulation correct and that we're not putting any Canadians or their businesses at risk of undue harm.

With regard to how we're envisioning this right now, it's certainly for cases where we're trying to close a loophole for products that are being brought into the country to ensure that those products, if they are used for commercial benefit — and our examples have been things like vending machines or clothes dryers that are being used for commercial use in an apartment building. Again, we're not necessarily looking at cases like that, where we would be putting farmers at any undue harm or harm their business, but we would be looking to ensure that products that are coming into Canada do meet our minimum energy efficiency performance standards.

Senator D. M. Wells: But the bill has a new provision in it that would allow the government to target a commercial entity that is not necessarily a dealer, an importer for retail or wholesale. So the change to the bill actually states a commercial entity, which would be the farmer or the owner of the machine.

Mr. Copp: Thank you for the question.

Senator D. M. Wells: Just on that, couldn't the restriction be done by an HS code ban at the border? We do that with other products.

Mr. Copp: It could, yes. What we are looking to do, again, is to make sure the loophole we're looking to close ensure that products that are being brought into the country for sale or for use meet minimum energy-performance standards. Again, that would be ensuring that the products and the equipment we have, as per our regulations, meet those standards, whether they are being used for commercial use or sale.

Je vous cède la parole.

M. Copp : Je vous remercie de la question, sénateur.

Il est certain que, dans le cadre de notre réglementation, nous cherchons vraiment à retirer du marché les produits les moins performants.

Pour ce qui est de l'ajout des mots « à des fins commerciales » — et, encore une fois, cela entrerait en vigueur par voie réglementaire également —, il s'agit d'un élément qui serait défini avec plus de précision, et ce, au terme de consultations avec les parties prenantes afin que nous puissions avoir la certitude que toute nouvelle réglementation est bien conçue et qu'elle ne cause aucun préjudice indu aux Canadiens ou à leurs entreprises.

Selon la manière dont nous envisageons les choses à l'heure actuelle, il s'agit surtout de situations où nous cherchons à éliminer une échappatoire pour les produits importés au pays afin de garantir leur conformité lorsqu'ils sont utilisés à des fins commerciales — par exemple, des distributrices automatiques ou des sècheuses électriques utilisées à des fins commerciales dans un immeuble d'appartements. Encore une fois, nous ne visons pas nécessairement des situations comme celle que vous évoquez, où cela causerait un préjudice indu aux agriculteurs ou à leurs activités; nous voulons plutôt nous assurer que les produits importés au Canada respectent nos normes minimales de rendement énergétique.

Le sénateur D. M. Wells : Oui, mais le projet de loi contient une nouvelle disposition qui permettrait au gouvernement de cibler une entité commerciale qui n'est pas nécessairement un fournisseur ni un importateur pour la vente au détail ou en gros. La modification proposée dans le projet de loi vise donc une entité commerciale, qui pourrait être l'agriculteur ou le propriétaire de la machine.

M. Copp : Je vous remercie de la question.

Le sénateur D. M. Wells : À ce sujet, la restriction ne pourrait-elle pas être appliquée à la frontière par une interdiction fondée sur le code du Système harmonisé? Nous procédons ainsi pour d'autres produits.

M. Copp : Oui, c'est possible. Ce que nous cherchons à faire, encore une fois, c'est éliminer l'échappatoire afin de nous assurer que les produits importés au pays, pour la vente ou l'utilisation, respectent des normes minimales de rendement énergétique. Je le répète, l'objectif sera de veiller à ce que les produits et pièces d'équipement visés par notre réglementation respectent ces normes, qu'ils soient destinés à un usage commercial ou à la vente.

Senator D. M. Wells: I didn't hear a good answer to that, because I still don't know why a commercial entity would be covered under that, who would not already be covered under an importer or a retailer.

My next question: Those who are given exemptions because of an innovation benefit, will their competitors be given the same exemption? Will it be a class exemption or a specific company exemption, or has that been determined? It's a ministerial exemption.

Mr. Hodgson: So, are you speaking with respect to new products coming into the market? I just want to make sure —

Senator D. M. Wells: Any innovate process, which could be a new product or an old product or a new product that has been modified.

Mr. Hodgson: You're asking for exemptions. Is this under the sandbox regulation?

Senator D. M. Wells: That's right. The minister, you, can give exemptions because it would probably create or could create a competitive disadvantage for their competitors. Would that be a class exemption or a specific company exemption?

Mr. Hodgson: I'm assuming I would be taking advice from my staff on when I would be providing that exemption. I'll turn to you in a second.

We are all prisoners of our own history. My history is I have quite a bit of experience with regulatory sandboxes. When I was in the financial services industry, I worked with securities regulation across all provinces and territories. As you know, securities are regulated on a provincial basis. It was an absolutely standard feature of the Ontario Securities Commission, the Autorité des marchés financiers, or AMF, in Quebec and the Alberta Securities Commission, that you had regulatory sandboxes to work with new, innovative products where you gave opportunities for innovation within guardrails, and that, when it was done well and proper, it facilitated an improvement in the functioning of capital markets.

Later in my career, I became the chair of the Canadian Investment Regulatory Organization, which regulates many different products going to Canadians. One of the products we were required to deal with was crypto, which was a new product coming into the market. The way we dealt with it was we created a regulatory sandbox around crypto so that we could allow Canadians who wanted to explore that product to do it in a safe way with guardrails around it where you don't have a lot of regulation, because the way the product is offered and potentially regulated is still evolving.

Le sénateur D. M. Wells : Je n'ai pas entendu de réponse satisfaisante à ma question, car je ne comprends toujours pas pourquoi une entité commerciale serait visée si elle ne l'est pas déjà à titre d'importateur ou de détaillant.

J'en viens à ma prochaine question : lorsqu'une exemption est accordée en raison d'un avantage sur le plan de l'innovation, les concurrents bénéficient-ils de la même exemption? S'agit-il d'une exemption accordée à une catégorie ou à une entreprise en particulier? Cela a-t-il été déterminé? Il s'agit d'une exemption ministérielle.

M. Hodgson : Parlez-vous des nouveaux produits qui arrivent sur le marché? Je veux simplement m'assurer...

Le sénateur D. M. Wells : Je parle de tout procédé novateur, qu'il s'agisse d'un nouveau produit, d'un produit existant ou d'un produit modifié.

M. Hodgson : Votre question porte sur les exemptions. Est-ce dans le cadre des bacs à sable réglementaires?

Le sénateur D. M. Wells : C'est exact. En tant que ministre, vous pouvez accorder des exemptions parce que cela créerait ou pourrait créer un désavantage concurrentiel pour les concurrents. L'exemption viserait-elle une catégorie donnée ou plutôt une entreprise en particulier?

M. Hodgson : Je suppose que je demanderais conseil à mon personnel pour savoir dans quelles circonstances accorder une telle exemption. Je vais vous céder la parole dans un instant.

Nous sommes tous le produit de notre expérience. Pour ma part, j'ai une vaste expérience des bacs à sable réglementaires. Lorsque je travaillais dans le secteur des services financiers, je m'occupais de la réglementation des valeurs mobilières dans l'ensemble des provinces et territoires. Comme vous le savez, les valeurs mobilières sont réglementées par les provinces. Il était tout à fait normal — que ce soit à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à l'Autorité des marchés financiers, ou AMF, au Québec, ou à l'Alberta Securities Commission — d'avoir recours à des bacs à sable réglementaires pour encadrer des produits novateurs, récemment mis en marché, en offrant des possibilités d'innovation assorties de balises. Lorsqu'ils étaient bien conçus et bien appliqués, ces mécanismes contribuaient à améliorer le fonctionnement des marchés financiers.

Plus tard dans ma carrière, je suis devenu président de l'Organisme canadien de réglementation des investissements, qui réglemente de nombreux produits offerts aux Canadiens. L'un des produits que nous avons dû gérer était la cryptomonnaie, alors nouvellement lancée sur le marché. Nous avons créé un bac à sable réglementaire pour la cryptomonnaie afin de permettre aux Canadiens intéressés d'explorer ce produit en toute sécurité, avec des balises, dans un contexte où la réglementation était limitée, puisque la manière dont le produit était offert — et potentiellement réglementé — était encore en évolution.

You have time limits around the period that the entity could be within that sandbox. It was also done in partnership with the different provinces and territories.

I found the regulatory sandbox in that situation to be an extremely effective way of dealing with what was otherwise a very new, innovative and, quite frankly, in some ways quite risky product for Canadians to be engaging with.

I would say, in my experience, that the use of the regulatory sandbox was a real plus.

As it relates to how the regulatory sandbox would be used here, if there were a new product where they applied for access to the sandbox so to speak, I'm assuming I would take advice from my officials about whether it fits and about what the appropriate timeline is. I understand we can give up to three years.

I know in securities regulations, you have different time periods. In the case of crypto, we had two-year time periods. Maybe you could talk about how it works here.

Mr. Copp: Go ahead.

The Chair: We'll ask other in-depth questions in the second round. Is that okay?

Senator D. M. Wells: Sorry, can he answer this one?

The Chair: Sure. It's kind of a little over time. But okay.

Senator D. M. Wells: My question was quick.

The Chair: Okay.

Mr. Copp: Thank you, chair. Thank you, senator. In terms of the duration, so it is for a three-year period, and then for another three years after that period, so up to a total of six years, again, as the minister highlighted, ensuring that we have appropriate guardrails. We would be looking at a strict set of criteria in terms of the application process and ensuring that the product that we would be looking at — again products from a manufacturer or class of products would be able to be safely brought into the Canadian marketplace while we look to develop what those regulations would look like.

Senator D. M. Wells: The question was about the exemption. Would the competitors get the same exemption?

Mr. Copp: Yes.

Senator D. M. Wells: Okay, thank you.

Des limites de temps encadraient la période pendant laquelle une entité pouvait participer à ce bac à sable. Ce travail se faisait également en collaboration avec les provinces et les territoires.

Dans cette situation, le recours au bac à sable réglementaire s'est avéré, selon moi, un moyen extrêmement efficace de gérer un tout nouveau produit innovant, qui, bien franchement, présentait aussi certains risques pour les Canadiens.

D'après mon expérience, je dirais que l'utilisation du bac à sable réglementaire a été un véritable atout.

En ce qui a trait à son application dans le présent contexte, si un nouveau produit devait faire l'objet d'une demande d'accès à un bac à sable, pour ainsi dire, je suppose que je m'en remettrais à mes collaborateurs pour savoir si la demande est appropriée et pour fixer la durée pertinente. Nous pouvons accorder une période maximale de trois ans.

Je sais qu'en matière de réglementation des valeurs mobilières, les échéanciers sont différents. Dans le cas des cryptomonnaies, nous avons des périodes de deux ans. Vous pourriez peut-être expliquer comment cela fonctionnerait ici.

M. Copp : Allez-y.

La présidente : Nous poserons d'autres questions approfondies au deuxième tour. Est-ce que cela vous convient?

Le sénateur D. M. Wells : Je suis désolé, mais pourrions-nous entendre sa réponse?

La présidente : Oui, d'accord. Nous avons un peu dépassé le temps imparti, mais allez-y.

Le sénateur D. M. Wells : Ma question était brève.

La présidente : Très bien.

M. Copp : Merci, madame la présidente. Merci, sénateur. Pour ce qui est de la durée, il s'agit d'une période de trois ans, qui peut être prolongée de trois années supplémentaires, pour un total pouvant aller jusqu'à six ans, le tout encadré par des balises appropriées, comme le ministre l'a souligné. Nous examinerions un ensemble de critères stricts dans le cadre du processus de demande afin de faire en sorte que le produit visé — qu'il s'agisse, encore une fois, de produits d'un fabricant ou d'une catégorie de produits — puisse être mis sur le marché canadien en toute sécurité pendant que nous cherchons à élaborer ces règlements.

Le sénateur D. M. Wells : La question portait sur l'exemption. Les concurrents obtiendraient-ils la même exemption?

M. Copp : Oui.

Le sénateur D. M. Wells : D'accord, merci.

Senator Fridhandler: I want to follow on my colleague, Senator Wells' questions, just to drill down a bit more, because the proposed act actually gives a definition of a commercial entity, so it's not a discretionary thing to be dealt with in regulations, necessarily. And the government of the day would determine — but is still bound by commercial entities other than the dealer person that uses an energy-using product for a commercial purpose.

When I read that, I said I got a landlord who is operating apartment buildings across the country that has HVACs, and they bought it from someone already in the country. It's complied with everything, and all of a sudden they have become subject to this legislation on some changes because they are a commercial entity.

So end-users, like the farmer or the building landlord, I don't know if they are intended to be caught. If they are, then I just want to confirm that.

Mr. Hodgson: I'm going to turn over to Mr. Copp.

Mr. Copp: Thank you for the question. Certainly, with regard to the addition of commercial use, the intent of Bill S-4 is not to go and investigate every product that is being used currently by building owners and to determine whether they meet standards. It's about products being brought into the country for commercial use, or else going between provinces as well.

So ensuring that those products would be developed through regulation. The intent of any regulation we develop through the consultation and the impact assessment statement that we put together is ensuring that they would be meeting the best interests of the affordability of Canadians, whether that's a commercial entity or in terms of Canadians more writ large.

Here we would be looking at overall ensuring that those products that are being brought in again for commercial use — you used the example of an apartment owner. We would think of it more in the sense of washing machines that are being brought in. Do they meet the minimum performance standards because they are being used for commercial use within that facility?

Senator Fridhandler: Just comment that I still see overreach in that definition. I'm not convinced otherwise.

My next question is regarding the bill's expanding inspection powers and data access. I would just like to know how cybersecurity risks will be managed when remote access and digital systems are involved under this new legislation.

Le sénateur Fridhandler : Je voudrais poursuivre dans le même ordre d'idées que mon collègue, le sénateur Wells, pour en savoir un peu plus, car le projet de loi définit, en fait, le terme « entité commerciale ». Il ne s'agit donc pas de quelque chose de discrétionnaire qui sera établi dans la réglementation, nécessairement. En outre, le gouvernement en place déterminerait... On parle tout de même d'entités commerciales, autres que des fournisseurs, qui utilisent du matériel consommateur d'énergie à des fins commerciales.

En lisant la définition, j'ai pensé à un propriétaire d'immeubles d'habitation équipés de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation achetés auprès de quelqu'un déjà présent au pays. Tout était conforme et, tout à coup, il se retrouve assujéti à la mesure législative en raison de certains changements, simplement parce qu'il représente une entité commerciale.

Ainsi, je ne sais pas si les utilisateurs finaux, comme l'agriculteur ou le propriétaire d'immeubles, sont censés être visés. Si c'est le cas, je voudrais simplement qu'on me le confirme.

M. Hodgson : Je vais laisser M. Copp répondre à la question.

M. Copp : Merci pour la question. Il est certain qu'en ce qui concerne l'ajout de l'utilisation à des fins commerciales, l'objectif du projet de loi S-4 n'est pas d'enquêter sur tout matériel qui est utilisé actuellement par des propriétaires d'immeubles et de déterminer s'il est conforme aux normes. On parle de produits qui sont importés dans le pays à des fins commerciales ou qui sont expédiés d'une province à une autre.

Il s'agit donc de veiller à ce que les matériels soient réglementés. L'objectif de tout règlement que nous élaborons dans le cadre de la consultation et du résumé de l'étude d'impact que nous avons préparé est de garantir qu'il répond au mieux aux intérêts des Canadiens en matière d'abordabilité, qu'il s'agisse d'une entité commerciale ou de Canadiens en général.

Il s'agirait ici de veiller globalement à ce que les produits importés, encore une fois à des fins commerciales... Vous avez pris l'exemple d'un propriétaire d'appartement. Nous penserions à des machines à laver qui sont importées. Répondent-elles aux normes de rendement minimales, étant donné qu'elles sont utilisées à des fins commerciales à l'intérieur du bâtiment?

Le sénateur Fridhandler : Je tiens simplement à souligner que je trouve toujours cette définition trop large. Je ne suis pas convaincu du contraire.

Ma prochaine question porte sur l'élargissement des pouvoirs d'inspection et de l'accès aux données prévu par le projet de loi. Je voudrais simplement savoir comment les risques liés à la cybersécurité seront gérés lorsque l'accès à distance et les systèmes numériques entreront dans le champ d'application de la nouvelle loi.

Mr. Hodgson: My understanding is things like virtual inspections and digital tools — which are important — updates to the capabilities which will keep things more affordable and deal with the differences across the country, particularly in rural places, will be deployed using risk-based approaches, ensuring appropriate methods are used while maintaining safety, compliance and data-protection standards. I'll turn it over to Mr. Copp to comment further on that.

Mr. Copp: That is correct, minister.

What we're looking to do is expand the tool kit for how we do inspections. By adding virtual inspections, we highlighted benefits to small- and medium-sized enterprises and remote communities as well. It provides another mechanism that is less intrusive.

Senator Fridhandler: Short question: Could energy efficiency standards vary for products and by region under the regulations, or will they be uniform nationally?

Mr. Hodgson: My understanding is the regulations are yet to be amended. It is amendment package 19. Maybe I'll turn it over to Ms. Chung to comment on the intention.

Laureen Chung, Director, Equipment Division, Natural Resources Canada: Thank you, senator, for the question. With respect to national standards or regional standards, the intent of the Energy Efficiency Regulations is really to bring up the minimum energy performance standards. Typically, we set national standards rather than regional standards. There are exceptions, of course, and it would be situation dependent. But typically, our minimum energy performance standards are national ones. Manufacturers do want a set of national standards. It makes it easier for them in their development lines as well as our work with the provinces, who are also looking to our national standards.

Senator Fridhandler: Thank you.

Senator Coyle: Thank you to all of our guests for being with us today. I have a couple of questions. The first one, minister, is a general one. With Bill S-4, the modernization of this act, how would you foresee these amendments assisting with the energy transition, if you see that, and increasing and enhancing Canada's green job industry?

Mr. Hodgson: Again, my understanding is one of the key intentions of the act is to ensure we are improving standards of energy efficiency, reducing any emissions of greenhouse gases

M. Hodgson : Si je comprends bien, des éléments comme les inspections virtuelles et les outils numériques — qui sont importants — et les mises à jour des capacités visant à maintenir des coûts abordables et à tenir compte des disparités au pays, en particulier dans les zones rurales, seront mis en œuvre selon des approches fondées sur les risques. Il s'agit de veiller à ce que l'on utilise des méthodes appropriées tout en respectant les normes de sécurité, de conformité et de protection des données. Je cède la parole à M. Copp pour qu'il apporte des précisions à ce sujet.

M. Copp : C'est exact, monsieur le ministre.

Ce que nous cherchons à faire, c'est enrichir notre boîte à outils pour les inspections. En ajoutant les inspections virtuelles, nous avons mis en évidence les avantages pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les collectivités éloignées. Il s'agit de fournir un autre mécanisme moins intrusif.

Le sénateur Fridhandler : J'ai une petite question. Les normes d'efficacité énergétique pourraient-elles varier en fonction des produits et des régions dans le cadre de la réglementation, ou seront-elles uniformes à l'échelle nationale?

M. Hodgson : D'après ce que je comprends, le règlement n'a pas encore été modifié. Il s'agit de la modification 19. Je vais peut-être céder la parole à Mme Chung pour qu'elle nous parle de l'intention.

Laureen Chung, directrice, Division de l'équipement, Ressources naturelles Canada : Merci pour la question, sénateur. En ce qui concerne les normes nationales ou régionales, l'objectif du Règlement sur l'efficacité énergétique est en fait de rehausser les normes minimales de rendement énergétique. En règle générale, nous établissons des normes nationales plutôt que régionales. Il y a bien sûr des exceptions et tout dépend de la situation. Toutefois, généralement, nos normes minimales de rendement énergétique sont des normes nationales. Les fabricants souhaitent disposer d'un ensemble de normes nationales. Cela facilite leur travail de mise au point ainsi que notre collaboration avec les provinces, qui se réfèrent également à nos normes nationales.

Le sénateur Fridhandler : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci à tous nos invités de leur présence aujourd'hui. J'ai deux ou trois questions à poser. La première, monsieur le ministre, est d'ordre général. À votre avis, comment les modifications proposées dans le projet de loi S-4, qui vise à moderniser la loi, contribueront à la transition énergétique, si vous estimez que c'est le cas, ainsi qu'à la croissance et au renforcement du secteur des emplois verts au Canada?

M. Hodgson : Encore une fois, je crois comprendre que l'un des principaux objectifs de la loi est de veiller à ce que nous améliorions les normes d'efficacité énergétique, à ce que nous

and that regulations will be written to ensure those minimum standards are being raised over time.

As I look at this list, I think many of these are going to be electric devices. And what I see as the Minister of Energy and what I saw when I was the chair of Hydro One, from a transmission perspective, big picture, if you think about what the energy transition is doing is that we are going from a world where the energy wallet or the energy consumption today is 30% electricity and 70% carbon-based fuels. When you get to the new world, we'll be in a world where that is flipped around and that we will consume energy where 70% of it comes from electricity — that electricity can be produced in many different ways — and 30% will come from uses where the use of direct electricity is hard and it will be fuels based, and we will think about how to abate those.

So we are going from 30% of our consumption is from electric to 70%. Ensuring we have efficient electrical appliances, air conditioners, furnaces and heat pumps is going to be everything behind how we get, ultimately, to net zero.

I will be announcing an electricity strategy in the coming weeks, and we will talk a lot about how we are driving towards net zero by using technology to ensure that when we are using electricity, we are reducing the overall carbon footprint used by Canadians.

Senator Coyle: Yes, I am sure your experience with Hydro One is very helpful on this. Efficiency Canada, I'm sure you have been talking with them, and they have been talking with you, and you know that they have proposed a couple of amendments. We always want to look and see whether amendments make sense or not. I'll just talk about one of them. One of them is to section 25, comparison of standards report, and what it is doing is trying to open up beyond what is currently in there. We have “. . . a province, the United Mexican States or the United States.” What they are asking is to add, “. . . a state of the United States of America, the European Union, the United Kingdom, China and Japan.” I know you have heard some of the rationale behind that.

I want to ask whether there is an openness to considering this sort of amendment. If so, great. If not, why?

Mr. Hodgson: I'll let the officials respond to the specific amendment. From my perspective, as I worked with the officials, it was really important to me that there was a robust engagement process with stakeholders. My understanding is there has been robust engagement with stakeholders, both at the provincial and territorial levels with NGOs like the organization you are talking about. Very importantly, with industry, and what I have been

réduisons les émissions de gaz à effet de serre et à ce que des règlements soient élaborés pour garantir que les normes minimales soient rehaussées au fil du temps.

En regardant la liste, je pense que bon nombre des matériels seront des appareils électriques. En outre, ce que je constate à titre de ministre de l'Énergie, et ce que j'ai pu observer lorsque j'étais président chez Hydro One, du point de vue du transport d'électricité et dans une perspective globale, c'est que la transition énergétique nous fait passer d'un monde où la consommation d'énergie se compose aujourd'hui de 30 % d'électricité et de 70 % de combustibles à base de carbone vers un autre monde. Dans ce nouveau monde, le rapport sera inversé : 70 % de notre consommation d'énergie proviendra de l'électricité — qui peut être produite de nombreuses façons différentes — et 30 % sera liée à des usages où l'utilisation directe de l'électricité est difficile et qui reposeront sur des combustibles, et nous réfléchissons à la manière de réduire leur part.

Ainsi, la proportion d'électricité dans notre consommation passera de 30 à 70 %. Disposer d'appareils électriques, de climatiseurs, de chaudières et de thermopompes efficaces sera déterminant pour que nous puissions, en fin de compte, atteindre la carboneutralité.

Je vais annoncer une stratégie en matière d'électricité dans les semaines à venir. Nous parlerons longuement de la manière dont nous nous dirigeons vers la carboneutralité en utilisant la technologie pour que, lorsque nous consommons de l'électricité, nous réduisons l'empreinte carbone globale des Canadiens.

La sénatrice Coyle : Oui, je suis certaine que votre expérience chez Hydro One est très utile à cet égard. Je suis sûre que vous avez eu des échanges avec des représentants d'Effacité énergétique Canada. Cet organisme a proposé quelques amendements. Nous voulons toujours voir si les amendements sont pertinents ou non. Je vais vous parler de l'un d'entre eux. Il s'agit de l'article 25, du rapport comportant une comparaison des normes. Il vise à aller au-delà de ce qui y figure actuellement. Nous avons ici « [...] les provinces, les États-Unis ou les États-Unis du Mexique. » Effacité énergétique Canada demande d'ajouter « un État des États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Chine et le Japon ». Je sais que vous avez entendu certaines des raisons qui motivent cette demande.

Je voudrais savoir s'il est possible d'envisager ce type d'amendement. Si oui, tant mieux. Si non, pourquoi?

M. Hodgson : Je laisserai les fonctionnaires intervenir au sujet de l'amendement en question. De mon point de vue, dans le cadre de ma collaboration avec les fonctionnaires, il était vraiment important pour moi que l'on mène des consultations approfondies auprès des parties prenantes. D'après ce que j'ai compris, de telles consultations ont eu lieu, tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle territoriale, notamment avec des ONG,

told by my officials is that there is broad support for the modernization of this act from industry. And also from provincial regulators and utilities, whom I have been told there has been robust consultation, and support is strong and expected to continue to be strong.

Maybe you can comment on that particular situation.

Senator Coyle: And why not expand it given our trade relationships et cetera are expanding?

Mr. Copp: Thank you for the question. In terms of the comparison report itself, we try to keep things to the extent of comparison with our current key trading partners. Through each of our regulatory amendments, we look more broadly, more specifically through the Regulatory Impact Analysis Statement, or RIAS, that we developed. That is where we look more in depth at comparison, certainly with U.S. states. That has been our tendency as well is more in depth. Now, as you commented on too, that expansion more broadly to other potential trading partners as well.

Senator Coyle: So it is handled elsewhere —

Mr. Copp: Yes.

Senator Coyle: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for being here with us today. NRCan's Forward Regulatory Plan was recently published, which states that the government will proceed with publishing Amendment 19 to the Energy Efficiency Regulations. It is anticipated to be published in the *Canada Gazette*, Part I, this spring. Can you speak about the process and requirements that Natural Resources Canada must undertake before publishing draft and eventually final amendments to the Energy Efficiency Regulations? How, if at all, would the amendments being considered today change that process, and what would be the benefit?

Mr. Hodgson: I will defer to my officials in a second. My understanding is any amendments will follow the cabinet directive on regulations, including planning, consultation and analysis. As we just talked about, my understanding is there will be extensive stakeholder engagement with respect to amendments. As I just mentioned, that stakeholder engagement would hopefully — not hopefully — will involve provinces, industry, NGOs, provincial regulators and utilities.

comme l'organisation dont vous parlez. Il est très important de souligner que mes collaborateurs m'ont indiqué que l'industrie était largement en faveur de la modernisation de la loi. Il en va de même pour les organismes de réglementation provinciaux et les services publics, avec lesquels, d'après ce que l'on m'a dit, des consultations approfondies ont eu lieu. Le soutien est fort et il devrait le demeurer.

Peut-être pourriez-vous donner votre avis sur cette situation particulière.

La sénatrice Coyle : Et pourquoi ne pas élargir la portée de la disposition, étant donné que nous sommes en train d'élargir nos relations commerciales, notamment?

M. Copp : Je vous remercie de la question. En ce qui concerne le rapport en tant que tel, nous nous efforçons de limiter la comparaison à nos principaux partenaires commerciaux actuels. À chaque modification réglementaire, nous élargissons notre champ d'analyse, notamment dans le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation, ou REIR, que nous avons élaboré. C'est dans ce cadre que nous examinons la comparaison de manière plus approfondie, certainement avec les États américains. Nous avons tendance à aller plus loin. Maintenant, comme vous l'avez également mentionné, il s'agit d'étendre cela plus largement à d'autres partenaires commerciaux potentiels.

La sénatrice Coyle : Cela se fait donc dans un autre cadre...

M. Copp : Oui.

La sénatrice Coyle : Merci.

La sénatrice McCallum : Merci d'être parmi nous aujourd'hui. Le Plan prospectif de la réglementation de Ressources naturelles Canada a été publié récemment. On y indique que le gouvernement va procéder à la publication de la modification 19 au Règlement sur l'efficacité énergétique. Sa publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada* est prévue pour ce printemps. Pourriez-vous nous parler des exigences et du processus auxquels Ressources naturelles Canada doit se conformer avant de publier l'ébauche, puis la version finale, des modifications au Règlement sur l'efficacité énergétique? En quoi, le cas échéant, les modifications envisagées aujourd'hui changeraient-elles le processus et quels en seraient les avantages?

M. Hodgson : Je vais demander à mes collaborateurs de répondre dans un instant. D'après ce que je comprends, toute modification devra respecter la Directive du Cabinet sur la réglementation, notamment ce qui concerne la planification, la consultation et l'analyse. Comme nous venons de le mentionner, je crois comprendre que les modifications feront l'objet de vastes consultations des parties prenantes. Comme je viens de le dire, ces consultations, on l'espère — non, on peut en être sûr —, incluront les provinces, l'industrie, les ONG, les organismes de réglementation provinciaux et les services publics.

My understanding is that any amendments would be done on the basis of evidence-based amendments, that we would look to ensure there was evidence that these amendments were net positive from a cost-benefit analysis perspective and that the amendments would be transparent in their publication, and draft regulations would be published in the *Canada Gazette*, Part I, for comment, and then would be finalized in Part II.

But maybe you can —

Mr. Copp: That's a good answer. Thank you.

Senator McCallum: What are the marginal emissions reductions that you would achieve through Amendment 19? What is the marginal cost per tonne of CO₂? Would additional emission reductions be achieved if Bill S-4 were to receive Royal Assent?

Mr. Hodgson: What I understand from speaking with my officials is that we need to set those cost-per-tonne estimates once the regulation — I believe it's called the Regulatory Impact Analysis Statement — is developed. My understanding is the officials, under the act, have delivered a 9:1 savings-to-cost ratio and that you would be seeking to maintain that ratio. But I'll turn it over to Ms. Chung.

Ms. Chung: Thank you for the question, senator.

On the amendment 19 package, this would represent the fifth-largest energy reduction to date in the history of the regulations. In terms of the projected annual energy savings, they would represent enough energy to actually power approximately 540,000 households for a year, so that is significant. These are figures that would be projected in annual terms in 2050, just to clarify.

On the energy affordability side, we are projecting that there would be savings of approximately \$1.4 billion in annual net benefits. Then, on the emissions side, annual reductions would be, in 2050, approximately three megatonnes of annual reductions, and those are cumulative from when the regulations would come into force, should they be passed by the cabinet.

Importantly, in terms of your question on the cost or savings per tonne, the benefit of the Energy Efficiency Regulations is, actually, in this case, it represents a savings per tonne. What we are estimating is that the savings to Canada would be approximately \$260 per tonne. Usually, that is a cost per tonne, so in this case, that is actually a savings per tonne of GHG emissions reduced. That is a very positive situation to be in.

Senator McCallum: Thank you.

À ma connaissance, toute modification serait fondée sur des données probantes. Nous veillerions à ce que des éléments probants indiquent que les modifications sont globalement positives du point de vue de l'analyse coûts-avantages et elles seraient publiées de manière transparente. Le projet de règlement serait publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* aux fins de commentaires, puis la version définitive serait publiée dans la Partie II.

Mais, peut-être pouvez-vous...

M. Copp : C'est une bonne réponse. Merci.

La sénatrice McCallum : Quelles seraient les réductions d'émissions marginales que la modification 19 vous permettrait d'obtenir? Quel est le coût marginal par tonne de CO₂? Le projet de loi S-4 permettrait-il d'obtenir des réductions d'émissions supplémentaires s'il recevait la sanction royale?

M. Hodgson : D'après ce que j'ai compris en discutant avec mes collaborateurs, nous devons établir ces estimations du coût par tonne une fois que le règlement — je crois qu'on l'appelle le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation — aura été élaboré. Je crois comprendre que les fonctionnaires, en vertu de la loi, ont présenté un rapport économie-coût de 9 pour 1 et que l'on chercherait à le maintenir. Je vais toutefois céder la parole à Mme Chung.

Mme Chung : Merci de la question, sénatrice.

En ce qui concerne la modification 19, cela représenterait la cinquième plus importante réduction d'énergie à ce jour dans l'histoire de la réglementation. Quant aux économies d'énergie annuelles prévues, elles représenteraient suffisamment d'énergie pour alimenter environ 540 000 foyers pendant un an, ce qui est considérable. Je tiens à préciser que ce sont des projections annuelles pour 2050.

En ce qui concerne l'abordabilité de l'énergie, nous prévoyons des économies d'environ 1,4 milliard de dollars en avantages annuels nets. Ensuite, pour ce qui est des émissions, les réductions annuelles s'élèveraient, en 2050, à environ trois mégatonnes, et ce serait cumulatif à compter de l'entrée en vigueur du règlement, s'il venait à être adopté par le Cabinet.

En réponse à votre question sur le coût ou les économies par tonne, il est important de préciser que l'avantage du Règlement sur l'efficacité énergétique réside, en l'occurrence, dans les économies réalisées par tonne. Nous estimons que les économies pour le Canada s'élèveraient à environ 260 \$ par tonne. Habituellement, il s'agit d'un coût par tonne, mais dans ce cas, il s'agit en fait d'une économie par tonne d'émissions de GES réduites. C'est une situation très positive.

La sénatrice McCallum : Merci.

[Translation]

Senator Youance: Thank you to the minister and his staff.

My question is about the 120-day deadline in the current legislative framework. Bill S-4 doesn't change the deadline. Depending on the context to which Bill S-4 applies, the assessment includes exergy and energy, which can require lengthier technical analyses. Can you say whether the deadline is actually still sufficient? Did the office consider whether the 120-day deadline needed to be adjusted, so that it didn't undermine the quality of the assessment?

[English]

Mr. Hodgson: I'm going to defer to my officials. That is more technical than whether the 120 days is still sufficient. I'll turn it over to Ms. Chung.

Ms. Chung: Thank you for the question, senator.

If I understand correctly, I think you are referring to the six-month delay time frame. Is that correct?

[Translation]

Senator Youance: The current framework sets out a 120-day time limit, and Bill S-4 does not amend the deadline.

You can get back to us in writing.

Ms. Chung: Yes.

Senator Youance: Bill S-4 doesn't amend the deadline. You may not have the answer. You can send it to us in writing.

May I ask another question?

[English]

Ms. Chung: Sure.

[Translation]

Senator Youance: Under section 18 of the current act, the forfeiture and disposal of products is governed by specific provisions of the Fisheries Act. Does Bill S-4 replace that reference to the Fisheries Act with a comprehensive regime built right into the Energy Efficiency Act? Could you briefly explain why the change was necessary? What difference will it actually make in the application of Bill S-4?

[Français]

La sénatrice Youance : Merci au ministre et aux membres de son cabinet.

Ma question portera sur la limite de 120 jours qui existe dans le cadre législatif actuel. Cet élément n'est pas modifié par le projet de loi S-4. Selon le contexte d'application du projet de loi S-4, l'évaluation inclut l'exergie et l'énergie, ce qui peut nécessiter des analyses techniques plus longues. Pouvez-vous préciser si ce délai demeure réellement suffisant? Est-ce que le Cabinet a évalué la possibilité qu'un ajustement soit nécessaire pour éviter que cette limite de 120 jours ne compromette la rigueur des évaluations?

[Traduction]

M. Hodgson : Je vais laisser le soin à mes collaborateurs de répondre. Il s'agit là d'une question plus technique que celle de savoir si la limite de 120 jours suffit toujours. Je cède la parole à Mme Chung.

Mme Chung : Merci de la question, sénatrice.

Si je comprends bien, je pense que vous faites référence à la période de six mois. Est-ce exact?

[Français]

La sénatrice Youance : Il y a une limite de 120 jours qui est prévue dans le cadre actuel; cela n'est pas modifié par le projet de loi S-4.

Vous pouvez nous revenir avec une réponse écrite.

Mme Chung : Oui.

La sénatrice Youance : Le projet de loi S-4 ne modifie pas ce délai. Vous n'avez peut-être pas la réponse. Vous pouvez nous la faire parvenir.

Je peux poser une autre question?

[Traduction]

Mme Chung : Certainement.

[Français]

La sénatrice Youance : L'article 18 de la loi actuelle renvoie aux dispositions de la Loi sur les pêches pour encadrer tout le processus de confiscation et de disposition des produits. Est-ce que le projet de loi S-4 remplace ce renvoi par un régime complet et intégré directement dans la Loi sur l'efficacité énergétique? Pouvez-vous expliquer brièvement pourquoi ce changement était nécessaire? Quelle différence concrète cela entraîne-t-il dans l'application du projet de loi S-4?

[English]

Mr. Hodgson: I will let Mr. Copp respond to the specifics.

From a macro of why we are modernizing the act, there were a number of use cases and pathways between manufacturers and Canadians that were just not being captured. I suspect that change was to go from a more specific context to a more generalized context so that we would capture all the pathways that are being missed today. That's my understanding. I'll turn it over to Mr. Copp.

Mr. Copp: Thank you, minister.

As the minister said at the outset, the act itself has not been modernized or amended in quite some time. Through part of this, the amendments that Bill S-4 is proposing to make are to amend some areas where we feel it would be simpler to do it through our own legislation rather than making reference to another legislation.

To answer your question specifically, no, this wouldn't change things in any way. It would just be bringing it under our act as opposed to making reference to the Fisheries Act with regard to seizure.

[Translation]

Senator Youance: When I read Bill S-4, it brings to mind situations in which the government wasn't able to respond quickly.

A number of new provisions in Bill S-4 — broader inspection powers, remote access and administrative penalties — seem to address weaknesses that didn't exist or did exist, actually, in the previous legislative framework, weaknesses that limited the government's ability to detect and effectively address certain types of non-compliance.

Very quickly, can you explain how these new tools support a faster, more robust — to use your word — response today? In your view, how does the framework proposed in Bill S-4 allow the government to better deal with similar situations that occurred in the past?

[English]

Mr. Hodgson: If I'm understanding your question, using some of the virtual and digital tools would allow us to be more efficient and cost-effective in our oversight. For example, rather than asking an inspector to go out to a factory, my understanding is we could comply with the regulations by a manufacturer providing a video stream so that we could see it's doing what it says it's doing in the manufacture of products.

[Traduction]

M. Hodgson : Je laisserai M. Copp répondre en détail.

D'un point de vue général, si nous modernisons la loi, c'est parce qu'un certain nombre de cas d'utilisation et de voies d'accès, depuis les fabricants jusqu'aux Canadiens, n'étaient tout simplement pas pris en compte. Je pense que le changement visait à passer d'un contexte plus précis à un contexte plus général afin que toutes les voies d'accès qui ne sont pas prises en compte aujourd'hui le soient. C'est ainsi que je comprends les choses. Je cède la parole à M. Copp.

M. Copp : Merci, monsieur le ministre.

Comme le ministre l'a dit dès le départ, la loi n'a pas été modernisée ni modifiée depuis un certain temps. Dans ce cadre, les modifications que le projet de loi S-4 propose d'apporter visent certains éléments pour lesquels nous estimons qu'il serait plus simple de procéder dans le cadre de notre propre loi plutôt que de faire référence à une autre loi.

Pour répondre précisément à votre question, non, cela ne ferait aucune différence. Il s'agirait simplement d'intégrer les dispositions dans notre loi plutôt que de faire référence à la Loi sur les pêches en ce qui concerne le processus de saisie.

[Français]

La sénatrice Youance : La lecture du projet de loi S-4 me rappelle des situations où le gouvernement n'avait pas pu agir rapidement.

Plusieurs nouvelles dispositions figurant dans le projet de loi S-4, notamment l'élargissement des pouvoirs d'inspection, l'accès à distance et les sanctions administratives, semblent répondre à des vulnérabilités qui n'existaient pas, ou qui existaient, en fait, dans le cadre législatif antérieur, et qui limitaient la capacité du gouvernement à détecter et traiter efficacement certains cas de non-conformité.

Très rapidement, pourriez-vous nous expliquer en quoi ces nouveaux outils favorisent aujourd'hui une réponse plus robuste — vous avez parlé de robustesse un peu plus tôt — et plus rapide? Selon vous, un cadre comme celui qui est proposé par le projet de loi S-4 permettrait-il de mieux intervenir dans des situations similaires du passé?

[Traduction]

M. Hodgson : Si je comprends bien votre question, l'utilisation de certains outils virtuels et numériques nous permettrait d'exercer une surveillance de manière plus efficace et plus économique. Par exemple, plutôt que de demander à un inspecteur de se rendre dans une usine, je crois comprendre que nous pourrions nous conformer à la réglementation si un fabricant nous fournissait une vidéo en continu, ce qui nous

These tools are meant to make it simpler for compliance, but they're also designed to make it more efficient and cost-effective for us to monitor. One of the things this government is really trying to do is reduce the cost of governing. We have a real target around — the Prime Minister's goal was to take \$60 billion out of the cost of governing the country so we can redeploy that into more productive income-generating activities. Those are two examples of how we would hope to do that. Maybe I'll turn it over to Mr. Copp.

Mr. Copp: Yes, that's correct. There are other examples — you highlighted, senator, a couple of them — such as the ability for quick responses, as well as ministerial regulations. I'm happy in the second hour to get into more detail on those. I know we are limited for time, but I'm happy to discuss them now or later as well.

The Chair: I think there was a written request as part of your question. That will be provided later as well.

[Translation]

Senator Galvez: It's very rare that the committee gets to meet with a minister, so I'm very glad to have you, Mr. Hodgson. I'm going to take advantage of your being here to ask some questions about the overall strategy.

[English]

We all agree that the best energy is the energy that we need. I'm thankful that you are modernizing an act that was due to be modernized because it dates back to 1992. So that is fantastic.

We know that the whole strategy on energy efficiency is composed of bills, regulations, codes and standards. Given that you would eventually produce the national electricity strategy, I would like to know how this piece of legislation fits into that strategy. Also, in light of your party, yesterday, during the convention, declaring energy efficiency as a national-building project.

One last element of information is in Quebec. Hydro-Québec has done electricity efficiency for, I think, the last 10 years. I have the thermostats that have been described here for five years already in my home. I would like to know what is the end goal, and how does this particular bill insert itself into the national electricity strategy? Thank you.

Mr. Hodgson: As you will read in our energy strategy, the excitement of scooping the release, the most cost-effective energy we have is the energy we don't need to use. It costs zero.

permettrait de vérifier qu'il fait bien ce qu'il dit faire dans le processus de fabrication de produits.

Ces outils visent à simplifier les choses sur le plan de la conformité, mais ils sont également conçus pour rendre notre travail de surveillance plus efficace et plus rentable. L'une des priorités du gouvernement actuel est de réduire le coût de la gouvernance. Nous avons un objectif concret à cet égard — le premier ministre s'était fixé pour but de réduire de 60 milliards de dollars le coût de la gouvernance du pays afin de pouvoir réaffecter ces fonds à des activités plus productives et génératrices de revenus. Ce sont là deux exemples de la manière dont nous espérons y parvenir. Je vais peut-être céder la parole à M. Copp.

M. Copp : Oui, c'est exact. Il existe d'autres exemples — vous en avez souligné quelques-uns, sénatrice —, comme la capacité d'agir rapidement, ainsi que les règlements ministériels. Je serai heureux de vous donner plus de détails à ce sujet au cours de la deuxième heure. Je sais que nous avons peu de temps, mais je suis disposé à en parler maintenant ou plus tard.

La présidente : Je pense qu'il y avait une demande de réponse par écrit dans le cadre de votre question. Cela sera également fourni plus tard.

[Français]

La sénatrice Galvez : Il est très rare de recevoir un ministre à ce comité. Je suis très heureuse de vous recevoir, monsieur Hodgson. Je vais en profiter pour vous poser des questions en matière de stratégie globale.

[Traduction]

Nous sommes tous d'accord pour dire que la meilleure énergie est celle dont nous avons besoin. Je suis heureuse que vous modernisiez une loi qui en avait besoin, car elle date de 1992. C'est fantastique.

Nous savons que l'ensemble de la stratégie en matière d'efficacité énergétique est composée de projets de loi, de règlements, de codes et de normes. Puisque vous produirez, au bout du compte, la stratégie nationale d'électrification, j'aimerais savoir comment ce projet de loi s'inscrit dans cette stratégie. De plus, votre parti a déclaré, hier, pendant le congrès, que l'efficacité énergétique est un projet d'édification nationale.

Un dernier élément d'information concerne le Québec. En effet, Hydro-Québec pratique l'efficacité électrique depuis, je crois, 10 ans. Il y a déjà cinq ans que j'ai chez moi les thermostats qui ont été décrits plus tôt. J'aimerais savoir quel est l'objectif ultime et comment ce projet de loi s'inscrit dans la stratégie nationale d'électrification. Je vous remercie.

M. Hodgson : Comme vous le lirez dans notre stratégie en matière d'énergie, la bonne nouvelle, c'est que l'énergie la plus rentable dont nous disposons est celle que nous n'avons pas

So if we achieve the same air conditioning benefits by using 20% less electricity, that is a win for energy efficiency. That increases our energy security. It makes energy more affordable because we don't need to build higher peak loads, and we can avoid the cost of a new generation.

If we have more efficient heat pumps that can work both in summer and winter — so we don't need to have both an air conditioner and a furnace, but we can do it with one device, which reduces the overall electricity draw — that leads to energy efficiency.

One of the other things — I'm probably getting away from this bill — but we are focused on connecting the 13 island grids in this country. Right now, we don't have a national electricity grid. We have 13 provincial and territorial grids. Those grids are for historical and probably political reasons. We are much better connected with our neighbours to the south than we are to our neighbours to the east or west or north. Given the geopolitical realities of today, I'm not sure that is in our best long-term interest.

More importantly, when we think about efficiency, when you think about energy usage throughout a day, time shifting is a really important way to reduce peak demands. When you think about how time-shifting works, you are shifting going from east to west and back and forth. So if it is night in one place and demand is down and it is day somewhere else, demand is up. That's an east-west challenge. You will see in the energy strategy, one of the things we will be prioritizing is interconnecting provincial and territorial grids so we can get more energy efficiency and not have to build to higher peak usage levels.

Maybe you can —

Mr. Copp: I think you said it well. Thank you, minister.

Senator Wilson: First of all, I would like to echo what my colleague said. Thank you for being here, minister, and, more broadly, thank you for your service to Canadians. I really do appreciate it.

I would like to close the loop on a couple of questions asked by Senator Wells and Senator Fridhandler just to make sure we are clear on the responses. First, I'm confident in the response, the second one I wanted to get additional clarification.

besoin d'utiliser. Elle ne coûte rien. Donc, si on obtient les mêmes avantages en matière de climatisation en utilisant 20 % moins d'électricité, c'est une victoire pour l'efficacité énergétique. Cela accroît notre sécurité énergétique. Cela rend aussi l'énergie plus abordable parce que nous n'avons pas besoin de prévoir des charges de pointe plus élevées et que nous pouvons éviter le coût d'une nouvelle production.

Si nous avons des thermopompes plus efficaces qui peuvent fonctionner en été et en hiver — de sorte que nous n'avons pas besoin à la fois d'un climatiseur et d'une fournaise, car nous pouvons accomplir la même chose avec un seul appareil, ce qui réduit la demande d'électricité globale —, cela mène à l'efficacité énergétique.

L'une des autres choses — je m'éloigne probablement du projet de loi —, c'est que nous tentons de connecter les 13 réseaux insulaires du pays. Nous n'avons pas de réseau électrique national à l'heure actuelle. Nous avons 13 réseaux provinciaux et territoriaux qui existent pour des raisons historiques et probablement politiques. Nous sommes beaucoup mieux connectés avec nos voisins du Sud qu'avec nos voisins de l'Est, de l'Ouest et du Nord. Compte tenu des réalités géopolitiques actuelles, je ne suis pas sûr que ce soit dans notre intérêt à long terme.

Plus important encore, lorsqu'il s'agit de l'efficacité et de la consommation d'énergie tout au long de la journée, le décalage horaire est un moyen très important de réduire la demande de pointe. Le décalage horaire fonctionne d'est en ouest et vice versa. Ainsi, la demande est faible dans les endroits où c'est la nuit pendant qu'elle est forte dans les endroits où il fait jour. C'est un défi d'est en ouest. Dans le cadre de la stratégie en matière d'énergie, nous accorderons notamment la priorité à l'interconnexion des réseaux provinciaux et territoriaux, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de ne pas avoir à répondre à des niveaux d'utilisation de pointe plus élevés.

Vous pourriez peut-être...

M. Copp : Je pense que vous avez bien répondu à la question. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Le sénateur Wilson : Tout d'abord, j'aimerais me faire l'écho de ce qu'a dit ma collègue. Je vous remercie de votre présence, monsieur le ministre, et, de façon plus générale, je vous remercie des services que vous rendez aux Canadiens. Je vous en suis très reconnaissant.

J'aimerais revenir sur quelques questions posées par le sénateur Wells et le sénateur Fridhandler, afin de m'assurer que nous comprenons bien les réponses. Je suis convaincu d'avoir bien compris la première réponse, mais j'aimerais obtenir des éclaircissements au sujet de la deuxième réponse.

With respect to the regulatory sandbox provision, I think there is generally an acceptance this makes a lot of sense. We want to do this. The question is always around guardrails. I don't think I heard you say it, but I understand there are guardrails. They are that it is only time limited and that it must be public. Could you maybe tell us a little bit more about that just in terms of how those will function as guardrails?

Mr. Hodgson: I'm really familiar with how they actually work in a securities context or in a crypto context. But I'm going to turn it over to Ms. Chung on how we are designing these specifically. I guess it will be in the regulations where we lay this out. And they are yet to be completely written, but you will elaborate for us.

Ms. Chung: Thank you, senator. I wanted to clarify, there will be four tests for the time-limited sandbox measures of three years. The first test is if it is in the public interest, supports testing for innovation, competitiveness and economic growth. The second test is that the benefits would outweigh the risks. Resources and oversight exist internally in the department, and an implementation plan has been submitted, and it is feasible.

Within our context, the regulatory sandbox would most likely be used for products we already regulate. Perhaps an innovative product has been developed that meets the definition of one of those products, but it cannot be tested for some reason. Maybe there is a certain feature that does not allow it to be tested.

In that case, we could have an application from a proponent or a number of companies where we could consider such a product, allow it into the market for a time-limited period, which would allow us to observe that product and potentially amend our regulations to adjust the test standard.

Senator Wilson: That would be public?

Ms. Chung: That would be public. The orders would be published.

Senator Wilson: My follow-on question was in relation to commercial entities. My understanding — correct me if I'm wrong — is the intention of this legislation is to apply at the border. If a commercial entity in Canada, whether a landlord or farmer, has imported a piece of equipment legally that they are using in their business, this legislation does not catch them. It catches if a commercial entity is importing something new into the country. Correct?

Ms. Chung: Yes.

Je pense qu'en général, on accepte le bien-fondé de la disposition sur le bac à sable réglementaire. Nous voulons mettre cela en œuvre, mais il y a toujours la question des balises. Je ne pense pas vous l'avoir entendu dire, mais je crois comprendre qu'on a établi des balises selon lesquelles cela doit avoir une durée limitée et être public. Pourriez-vous nous en dire un peu plus au sujet du fonctionnement de ces balises?

M. Hodgson : Je sais très bien comment elles fonctionnent dans le contexte des valeurs mobilières ou des cryptomonnaies. Toutefois, je vais céder la parole à Mme Chung pour qu'elle vous donne des précisions dans le contexte qui nous occupe. Je présume que nous les énoncerons dans les règlements. Ces règlements ne sont pas encore entièrement rédigés, mais vous allez nous en dire plus à ce sujet.

Mme Chung : Merci, sénateur. Je tiens à préciser qu'il y aura quatre critères pour les mesures du bac à sable d'une durée limitée de trois ans. Le premier critère consiste à déterminer si c'est dans l'intérêt du public, de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance économique. Le deuxième critère exige que les avantages l'emportent sur les risques. Il faut également que les ressources et les outils de surveillance nécessaires existent au sein du ministère et qu'un plan de mise en œuvre réalisable ait été présenté.

Dans notre contexte, le bac à sable réglementaire serait fort probablement utilisé pour des produits que nous réglementons déjà. Il se peut qu'un produit novateur qui répond à la définition de l'un de ces produits ait été mis au point, mais qu'il ne puisse pas être mis à l'essai pour une raison quelconque, par exemple parce qu'il présente une certaine caractéristique qui empêche ce processus.

Dans ce cas, nous pourrions recevoir une demande d'un promoteur ou d'entreprises, ce qui nous permettrait d'examiner un tel produit et d'autoriser sa mise en marché pour une période limitée, afin de l'observer et, à l'issue de cette démarche, de modifier notre réglementation pour apporter les rajustements nécessaires à la norme d'essai.

Le sénateur Wilson : Ce processus serait-il rendu public?

Mme Chung : Oui, il serait rendu public. Les ordonnances seraient publiées.

Le sénateur Wilson : Ma question de suivi porte sur les entités commerciales. D'après ce que je comprends — et corrigez-moi si je me trompe —, l'intention du projet de loi est de s'appliquer à la frontière. Si une entité commerciale au Canada, qu'il s'agisse d'un propriétaire ou d'un agriculteur, a importé légalement une pièce d'équipement qu'elle utilise dans le cadre de ses activités, ce projet de loi ne s'applique pas dans son cas. Il s'applique lorsqu'une entité commerciale importe quelque chose de nouveau au pays. Est-ce exact?

Mme Chung : Oui.

Senator Wilson: Thank you.

Mr. Hodgson: It would catch them if they were using it for unintended use.

Ms. Chung: Just to clarify our current regulations, we do not capture commercial entities when the company is importing it for its own commercial use. Take the example of vending machines. A company imports those, and they are not going to sell them, but they have manufactured them. They import them. They are not intending to sell those, but they are going to use them for their own commercial use. In those cases, in the regulation, we could consider adding the term “commercial entity” to capture those. But we would do that very much on a product-by-product basis to evaluate what the costs and benefits are for those.

The Chair: Minister, you had agreed to stay for an hour. We have more questioners. You're welcome to stay, or you may have something else that you need to do.

Mr. Hodgson: I actually have something to do with the Prime Minister, so I'm going to have to step out.

The Chair: A deal is a deal then.

Mr. Hodgson: Thank you very much.

The Chair: Second round. Senator Aucoin.

[*Translation*]

Senator Aucoin: When you introduce new regulations, as you will in this case, to what extent do consumers have to absorb the cost? Can you speak to that?

[*English*]

Mr. Copp: Thank you for the question, senator. We highlighted at the outset that, in terms of every new regulatory package that we put together — currently, we're working on amendment 19 — we are primarily looking at the work that we do with regard to our stakeholder engagement through the regulatory impact assessment statement to remove those lowest-performing products. As my colleague mentioned, overall the cumulative savings for Canadians have been quite significant over the years of our regulations, so really, it's about removing the lowest-performing products. We want to ensure that any amendments to the regulations that we make are in the spirit of affordability for Canadians. That really is our primary focus with any amendment.

Le sénateur Wilson : Je vous remercie.

M. Hodgson : Ces dispositions s'appliqueraient si ces entités utilisaient le produit à des fins autres que celles qui étaient prévues.

Mme Chung : À des fins d'éclaircissements, notre réglementation actuelle ne vise pas les entités commerciales qui importent un produit pour leur propre usage commercial. Prenons l'exemple des machines distributrices. Une entreprise les importe et elle ne les vendra pas, mais elle les a fabriquées. Elle les importe. Elle n'a pas l'intention de les vendre, mais elle les utilisera à des fins commerciales. Dans ces cas, nous pourrions envisager d'ajouter, dans le règlement, les mots « entité commerciale » pour les englober. Dans cette situation, nous procéderions au cas par cas en évaluant les coûts et les avantages pour chaque produit.

La présidente : Monsieur le ministre, vous aviez accepté de comparaître pendant une heure. D'autres intervenants souhaitent vous poser des questions. Nous aimerions que vous restiez, mais vous avez peut-être autre chose à l'horaire.

M. Hodgson : En fait, je dois rencontrer le premier ministre, et je vais donc devoir partir.

La présidente : Dans ce cas, nous respecterons ce qui avait été convenu.

M. Hodgson : Je vous remercie beaucoup.

La présidente : Nous entamons maintenant la deuxième série de questions. Sénateur Aucoin, vous avez la parole.

[*Français*]

Le sénateur Aucoin : Lorsque de nouveaux règlements sont présentés, comme ce sera le cas ici, dans quelle mesure les consommateurs doivent-ils absorber les coûts? Pouvez-vous faire des commentaires à ce sujet?

[*Traduction*]

M. Copp : Je vous remercie de la question, sénateur. Nous avons souligné dès le départ qu'en ce qui concerne chaque nouvel ensemble de mesures réglementaires que nous élaborons — nous travaillons actuellement sur l'amendement n° 19 —, nous nous concentrons sur la consultation des intervenants par l'entremise du résumé de l'étude d'impact de la réglementation, afin de retirer les produits les moins performants. Comme mon collègue l'a mentionné, dans l'ensemble, notre réglementation a permis aux Canadiens de réaliser des économies assez importantes au fil des ans, et il s'agit donc de retirer les produits les moins performants. Nous voulons nous assurer que toute modification apportée à la réglementation tient compte de l'abordabilité pour les Canadiens. C'est notre priorité pour toute modification apportée.

[Translation]

Senator Aucoin: When the new act or regulations come into force, will there be an immediate impact on the products consumers are currently using? Could someone who already owns one of these products be penalized, or will this apply solely to new consumer products? It's not clear to me.

[English]

Mr. Copp: They are for new products. The Energy Efficiency Act is trade and commerce. As touched on earlier, it's for products crossing the border. It's for new products coming into the marketplace.

[Translation]

Senator Aucoin: Could small- and medium-sized businesses that use or produce a new product also be granted an exemption? Does the minister have a lot of leeway for granting exemptions on new products?

Ms. Chung: Thank you for your question.

[English]

The regulatory process includes a close analysis of small business impacts on any regulatory amendment. That's a very important point.

We are typically dealing with large, multinational manufacturing companies in our regulations for the approximately 70-plus product classes that we regulate. We always aim to minimize costs on companies in terms of compliance while maximizing energy savings for Canadians.

I wanted to note that the installers of the equipment, when we regulate and raise those minimum energy performance standards, they actually benefit from higher-quality equipment because that, in turn, makes their customers happier because they are saving money over the life of using that equipment in their house or in their building, or what have you. Also, many users of our regulated equipment are actually small businesses that purchase heating and ventilation and air conditioning equipment and the like, so they also save on lower energy operating costs when they purchase equipment that has those slightly higher standards.

[Translation]

Senator Aucoin: Thank you.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Est-ce qu'il y aura des répercussions immédiates sur les produits utilisés actuellement par les consommateurs, lorsque la nouvelle loi ou le nouveau règlement entrera en vigueur? Quelqu'un qui possède déjà un de ces produits pourrait-il être pénalisé, ou cela entrera-t-il en vigueur pour les nouveaux produits consommés seulement? Ce n'est pas clair dans ma tête.

[Traduction]

M. Copp : Ces règlements visent les nouveaux produits. La Loi sur l'efficacité énergétique concerne les échanges commerciaux. Comme on l'a mentionné plus tôt, cela vise les produits qui traversent la frontière. C'est pour les nouveaux produits qui arrivent sur le marché.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Les exemptions pourraient-elles être accordées également aux petites et moyennes entreprises qui consommeront ou produiront de nouveaux produits? Le ministre a-t-il une grande latitude pour accorder des exemptions sur de nouveaux produits?

Mme Chung : Merci pour votre question.

[Traduction]

Le processus réglementaire comprend une analyse approfondie des répercussions sur les petites entreprises de toute modification réglementaire. C'est un point très important.

Nos règlements concernent habituellement de grandes entreprises multinationales qui fabriquent les quelque 70 catégories de produits que nous réglementons. Nous tentons toujours de minimiser les coûts liés à la conformité pour les entreprises tout en optimisant les économies d'énergie pour les Canadiens.

Je tenais à souligner que lorsque nous réglementons et relevons les normes minimales en matière de rendement énergétique, les installateurs d'équipement ont en réalité tout à gagner avec un équipement de meilleure qualité, car cela rend leurs clients plus heureux puisqu'ils économisent de l'argent pendant la durée de vie de cet équipement dans leur maison, leur immeuble, etc. De plus, de nombreux utilisateurs de notre équipement soumis à réglementation sont en fait de petites entreprises qui achètent de l'équipement de chauffage, de ventilation, de climatisation, etc., car elles réalisent également des économies sur leurs coûts énergétiques lorsqu'elles achètent de l'équipement répondant à des normes légèrement plus élevées.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Merci.

[English]

Senator Fridhandler: The minister analogized the sandbox through his experience with securities regulators, which I'm also familiar with. Typically, you will be making public any exemptions. Securities regulators typically feel somewhat bound by precedents, and that if you issued an exemption order on a situation or for a party and another party or a substantially same situation came up, would you feel bound to issue the same exemption to the next party?

Mr. Copp: The short answer is, yes.

Senator Fridhandler: When you read through legislation that is an amending bill, it's very difficult to put it in the context of the whole bill. So this could be a takeaway, but it's again in amendment section 24, which adds a due diligence defence in section 30.1 of the act. It prescribes a due diligence defence in certain situations.

When I jumped over and caught only coincidentally that it could be a takeaway to this section on enforcement, section 49 says that a person named in a notice of violation does not have a defence by reason that they exercised due diligence to prevent the violation.

I don't know if one section overrides the other or if it's confined to the part, but, again, the strict liability nature always concerns me.

Second, you'll see in section 49, they also don't have a defence if they "... reasonably and honestly believed in the existence of facts that, if true, would exonerate them."

The enforcement section talks about strict liability. It doesn't matter what you thought or what you did to be good. Yet, policy-wise, it runs contrary and might even override what is in section 24, where it says you do get a due diligence defence in certain circumstances.

It's an inconsistency and also something that I find problematic on no due diligence defences, from a policy perspective.

Ms. Chung: Thank you for the question, senator. If I'm understanding correctly, I believe you might be referring to the Administrative Monetary Penalties section, where there may be no due diligence offer there.

[Traduction]

Le sénateur Fridhandler : Le ministre a comparé le bac à sable à son expérience avec des organismes de réglementation des valeurs mobilières, un domaine que je connais également. Habituellement, toutes les exemptions sont rendues publiques. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières se considèrent habituellement liés par les précédents, et si vous rendiez une ordonnance d'exemption pour une situation ou un intervenant et qu'un autre intervenant ou une situation essentiellement identiques se présentaient, vous considérez-vous tenus d'accorder la même exemption à cet intervenant?

M. Copp : La réponse courte est oui.

Le sénateur Fridhandler : Lorsqu'on lit un projet de loi modificatif, il est très difficile de le replacer dans le contexte de l'ensemble du projet de loi. Cela pourrait donc être un point à retenir, mais c'est encore une fois à l'article 24 du projet de loi modificatif, qui ajoute une défense fondée sur la prise des précautions voulues à l'article 30.1 de la loi. Il prescrit une défense fondée sur la prise des précautions voulues dans certaines situations.

Lorsque j'ai survolé le texte et que j'ai constaté, par pure coïncidence, que cela pourrait être un point à retenir au sujet de cet article sur l'application de la loi, l'article 49 dit qu'une personne nommée dans un procès-verbal ne peut invoquer comme moyen de défense le fait qu'elle a pris les précautions voulues pour prévenir la violation.

Je ne sais pas si un article l'emporte sur l'autre ou si cela se limite à cette partie, mais, encore une fois, la nature de la responsabilité stricte me préoccupe toujours.

Deuxièmement, on peut constater, à l'article 49, qu'un individu ne peut pas non plus invoquer cette défense s'il « [...] croyait raisonnablement et en toute honnêteté à l'existence de faits qui, une fois avérés, l'exonéreraient. »

La partie relative à l'application de la loi traite de responsabilité stricte. Ce qu'une personne pensait ou ce qu'elle a fait correctement importe peu. Pourtant, sur le plan de la politique, cela va à l'encontre de ce qui est prévu à l'article 24, où il est indiqué qu'on peut invoquer un moyen de défense fondé sur la prise des précautions voulues dans certaines circonstances. Cela pourrait même avoir préséance sur cet article.

C'est une incohérence et je trouve également problématique, d'un point de vue stratégique, l'absence de moyens de défense fondés sur la prise des précautions voulues.

Mme Chung : Je vous remercie de cette question, sénateur. Si je comprends bien, je crois que vous faites référence à l'article sur les sanctions administratives pécuniaires, où l'on n'offre peut-être pas la défense fondée sur la prise des précautions voulues.

Administrative monetary penalties are really meant to be administrative in nature, where there is an objective evaluation of the facts, and there may be, for example, in our situation, a lack of energy efficiency labelling on products. That's more of an administrative aspect.

Senator Fridhandler: It's referring to offences that are the \$250,000, \$500,000, \$1 million. I thought the administrative offences were smaller: \$10,000 to \$25,000.

Ms. Chung: Yes, they are.

Senator Fridhandler: If you look on page 21 of the act to amend, and again, I'm referring to section 24, which adds section 30.1, it actually cross-references back to the substantive offences as well, because it refers to sections 23, 27. So it's more than just the administrative.

This can be a take-away. I'm a lawyer, and these things tend to jump out at you, even when you're flipping pages. There was no logic to me matching this up. When I saw the strict liability, and then I flipped back to the other section — I don't know.

The Chair: Do you have something to add, Mr. Roman?

Jean-François Roman, Legal Counsel, Natural Resources Canada: Just to confirm, the new section 30.1 about the due diligence defence is really about offences that are covered in section 27 of the act, while section 49 is about administrative —

[Translation]

New section 49 deals with administrative monetary penalties.

[English]

That's really where the due diligence defence is not possible against administrative sanctions. It's two different sets of provisions.

The Chair: Would you like something in writing, Senator Fridhandler? Are you okay?

Senator Fridhandler: I think I need to look at a consolidated amendment and be able to read it in its entirety to make sure it's clear to me.

Senator Coyle: Bill S-4 would add to the act's purpose an objective which says to "... foster collaboration with Indigenous

Les sanctions administratives pécuniaires sont censées être de nature administrative, c'est-à-dire qu'il y a une évaluation objective des faits. Il peut s'agir, par exemple dans le cas qui nous occupe, de l'absence d'étiquetage concernant l'efficacité énergétique sur les produits. C'est davantage lié à l'aspect administratif.

Le sénateur Fridhandler : Il s'agit des infractions passibles d'amendes de 250 000 \$, 500 000 \$ et 1 million de dollars. Je pensais que les amendes pour les infractions administratives étaient moins importantes, soit de 10 000 \$ à 25 000 \$.

Mme Chung : Oui, c'est le cas.

Le sénateur Fridhandler : Si vous regardez à la page 21 du projet de loi modificatif et, encore une fois, je fais référence à l'article 24, qui ajoute l'article 30.1, il y a également un renvoi aux infractions substantielles, car il renvoie aux articles 23 et 27. Cela signifie qu'il n'y a pas que l'aspect administratif.

Cela peut être un point à retenir. Je suis avocat, et ces choses ont tendance à nous sauter aux yeux, même lorsque nous ne faisons que survoler le texte. Pour moi, ce n'était pas du tout logique. Lorsque j'ai vu la responsabilité stricte, et que je suis revenu à l'autre article... Je ne sais pas.

La présidente : Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Roman?

Jean-François Roman, conseiller juridique, Ressources naturelles Canada : Juste pour confirmer, le nouvel article 30.1 sur la défense fondée sur la prise des précautions voulues concerne en fait les infractions visées à l'article 27 de la loi, tandis que l'article 49 porte sur...

[Français]

L'article 49, quant à lui, porte sur les sanctions administratives pécuniaires.

[Traduction]

C'est là qu'on indique que la défense fondée sur la prise des précautions voulues n'est pas possible contre les sanctions administratives. Il s'agit de deux ensembles de dispositions différents.

La présidente : Aimerez-vous obtenir une réponse par écrit, sénateur Fridhandler? Est-ce que cela vous convient?

Le sénateur Fridhandler : Je pense que je dois examiner un amendement consolidé et le lire dans son intégralité pour m'assurer que c'est clair pour moi.

La sénatrice Coyle : Le projet de loi S-4 ajouterait à l'objet de la loi un objectif qui vise à « [...] favoriser la collaboration

peoples . . .” and it introduces new tools that would expand the types of standards and information requirements, et cetera.

I’m just really curious: What would that actually look like? What would foster collaboration with Indigenous Peoples in practical terms related to this?

Mr. Copp: Thank you for the question, senator.

As we highlighted at the beginning, the act has not been amended for some time. We wanted to make sure that we did add a purpose clause to the legislation.

What that details in terms of the specific activities is to outline the range of different activities that we do in the promotion and support of energy efficiency.

With regard to Indigenous Peoples, while the act itself doesn’t talk specifically about collaboration with Indigenous Peoples, it is a significant part of the work that we do with regard to promoting energy efficiency through our programming. Specifically the work that we do directly with communities in ensuring that Indigenous communities around the country are able to benefit from our energy efficiency programming and the lower costs that come through our programming, as well as our regulations.

Senator Coyle: It’s something that you’re already doing, but it isn’t stated yet in the act?

Mr. Copp: Exactly. We wanted to make sure that that was clear in terms of the scope and the broad range of work that we do in energy efficiency, and that is clearly defined in the act. Thank you.

Senator Coyle: Good to know. Thank you.

Senator McCallum: I wanted to go to clause 2(2)(a) where you’re going to expand the definition to “. . . the durability of the product . . .” It’s on page 1.

When we look at appliances, it’s a business. You said that you would be looking at business realities, but they are market-based. If appliances are energy efficient but are not durable, as they used to be — I had a fridge for 30 years, and now washers and dryers are gone in, like, five years, and they end up in the landfill. That causes other problems.

How will this bill deal with that? I think one of the questions I have is: Are there elements of the broadened definition that you think should be treated as a separate category from energy efficiency?

avec les peuples autochtones [...] », et il introduit de nouveaux outils qui élargiraient les types de normes et d’exigences en matière d’information, etc.

J’aimerais simplement savoir à quoi cela ressemblerait concrètement. Quelles mesures favoriseraient concrètement la collaboration avec les peuples autochtones dans ce contexte?

M. Copp : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

Comme nous l’avons souligné au début, la loi n’a pas été modifiée depuis un certain temps. Nous voulions nous assurer d’ajouter une disposition de déclaration d’objet à la loi.

Concrètement, cela consiste à décrire l’éventail des différentes activités que nous menons pour promouvoir et soutenir l’efficacité énergétique.

En ce qui concerne les peuples autochtones, même si la loi elle-même ne mentionne pas expressément la collaboration avec les peuples autochtones, c’est une partie importante de nos activités pour promouvoir l’efficacité énergétique dans le cadre de nos programmes. Plus précisément, il s’agit des activités que nous menons directement auprès des collectivités pour veiller à ce que les collectivités autochtones de tout le pays puissent profiter de nos programmes d’efficacité énergétique et des coûts moins élevés qui en découlent, ainsi que de nos règlements.

La sénatrice Coyle : C’est quelque chose que vous faites déjà, mais qui n’est pas encore énoncé dans la loi.

M. Copp : Oui, c’est exact. Nous voulions nous assurer que la portée et la vaste gamme d’activités que nous menons en matière d’efficacité énergétique soient clairement définies dans la loi. Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : C’est bon à savoir. Je vous remercie.

La sénatrice McCallum : Je voudrais m’attarder à l’alinéa 2(2)a), où l’on élargit la définition pour ajouter « [...] la durabilité du matériel [...] » C’est à la page 1.

En ce qui concerne les appareils électroménagers, c’est une question commerciale. Vous avez dit que vous tiendriez compte des réalités commerciales, mais ces réalités sont fondées sur le marché. Les appareils sont peut-être écoénergétiques, mais ils ne sont plus aussi durables qu’avant. J’ai eu un réfrigérateur qui a tenu 30 ans. Aujourd’hui, les laveuses et les sècheuses rendent l’âme au bout de cinq ans à peine et finissent à la décharge. Cela engendre d’autres problèmes.

Comment ce projet de loi va-t-il régler ce problème? L’une des questions que je me pose est la suivante : y a-t-il, selon vous, des éléments de cette définition élargie qui devraient être considérés comme une catégorie différente de l’efficacité énergétique?

The landfills, a lot of them are located near Indigenous Peoples. When I go to the landfill, it's just mountains of appliances. Have you thought about that, and how do you think that could be dealt with properly?

Mr. Copp: Thank you for the question, senator.

In terms of Bill S-4 and the addition of specificity around the types of standards that we could regulate through energy efficiency regulations — and, again, they would come into force through regulations — the durability of products is a key part of that.

We could, potentially, model our regulations using the warranty of products and ensure that the lifespan of products is taken into account as we consider energy efficiency, because you're right. You used the example of landfills and products that are not lasting long. Every product that is made is using energy, so products that are lasting longer would use less energy in terms of the production of those products.

Being able to specify that our regulations could look at durability, specifically as a key element of energy efficiency, is what the intent of the added specificity around durability specifically would do.

Senator McCallum: When we looked at the collaboration with First Nations, Métis and Inuit, and we're looking at 70% now with hydroelectricity, and I work with hydro-impacted communities. I'm concerned about that statement because Manitoba Hydro is \$500 million in the hole this year, and people are wanting more dams. It's like, "Okay, but don't build them up North; build them in the South, where people are using that electricity."

The minister said there is less use of energy with this bill. I'm trying to figure out how that is going to impact hydroelectricity.

Do you know what I'm saying? I'm trying to clear my head with that.

Mr. Copp: I would have to defer specific questions to colleagues who work on the supply and production side, but certainly to the question — and Senator Galvez asked a similar question, as well, with regard to the relationship between the supply of energy and the energy that we don't use. Certainly, this bill is looking at using less energy. That relationship with overall supply is very close, and the work that the government would be doing in the development of an electricity strategy and generation would look right alongside that in terms of energy efficiency.

La plupart des décharges sont situées à proximité de communautés autochtones. Les décharges sont remplies d'électroménagers. Avez-vous réfléchi à cela, et comment pensez-vous qu'on pourrait régler ce problème de manière adéquate?

M. Copp : Merci pour cette question, madame la sénatrice.

En ce qui concerne le projet de loi S-4 et la précision apportée quant aux types de normes que nous pourrions adopter par le biais de règlements sur l'efficacité énergétique — et, je le rappelle, ces normes seraient fixées par voie de règlement —, la durabilité des produits est un élément essentiel.

Nous pourrions fonder nos règlements sur la garantie des produits et veiller à ce que la durée de vie soit prise en compte pour déterminer l'efficacité énergétique, car vous avez raison. Vous avez cité l'exemple des décharges et des produits qui ont une courte durée de vie. La fabrication de tout produit nécessite de l'énergie, alors des produits plus durables utiliseraient moins d'énergie lors de leur fabrication.

Préciser que nos règlements pourraient prendre en compte la durabilité, notamment en tant qu'élément essentiel de l'efficacité énergétique, correspond précisément à l'objectif visé par cet ajout concernant la durabilité.

La sénatrice McCallum : Quand on examine la collaboration avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits, on constate que l'hydroélectricité représente aujourd'hui 70 %. Je travaille avec des communautés touchées par les projets hydroélectriques. Je suis préoccupée, car Manitoba Hydro affiche un déficit de 500 millions de dollars cette année, et les gens réclament davantage de barrages. On dit : « D'accord, mais ne les construisez pas dans le Nord; construisez-les dans le Sud, là où les gens utilisent cette électricité. »

Le ministre a déclaré que ce projet de loi permettra d'utiliser moins d'énergie. J'essaie de comprendre quel sera son impact sur l'hydroélectricité.

Comprenez-vous ce que je dis? J'essaie de comprendre.

M. Copp : Il faudrait que j'adresse les questions spécifiques à mes collègues qui s'occupent de l'approvisionnement et de la production, mais je peux certes répondre à votre question. La sénatrice Galvez a d'ailleurs posé une question similaire concernant le lien entre l'approvisionnement en énergie et l'énergie que nous n'utilisons pas. Il est certain que ce projet de loi vise à réduire l'utilisation d'énergie. C'est étroitement lié à l'approvisionnement global, et le travail que le gouvernement mènerait dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie en matière d'électricité et de production cadrerait avec cet objectif en ce qui a trait à l'efficacité énergétique.

The intent of this legislation and the associated regulations are to look at areas where we can use less energy with regard to products.

That is the intent, and, certainly, we do make amendments to increase the ability to save Canadians money and use less energy.

Senator McCallum: Yes. Thank you.

[Translation]

Senator Youance: I want to follow up on Senator McCallum's question.

In reading Bill S-4, I saw that it strengthened all the energy assessment tools, and it occurred to me that a significant chunk of a product's energy footprint is felt at the end of its life cycle — everything having to do with the disposal, dismantling and transportation of the product. Obviously, the bill would be significantly different if it included a life cycle assessment objective, but according to the bill, a failure to comply by the dealer or commercial entity means that the product will be dismantled.

In relation to that part of the bill, when the dealer or commercial entity faces consequences, does the government plan to consider the entire life cycle of the product, or all the energy associated with its life cycle, when making its decision, specific regulations or requirements for dealers and commercial entities?

[English]

Mr. Copp: Thank you for the question, senator. To use the question that Senator Wilson used at the end to clarify that products are being looked at, at the border. This is trade and commerce legislation. We are inspecting products that are coming across the border and to ensure that they do meet our minimum energy performance standards.

In terms of regulations that are being developed or amended and the regulations on new products, we are looking holistically at the development of those regulations to ensure that changes that are being made are in the best interest of Canadians and supporting affordability overall. So, yes.

[Translation]

Senator Youance: I like time frames a lot. The transitional provisions in Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act, set out a six-month window before the sections in question come into force, both to adjust the product's energy efficiency and to update any false or misleading statements.

L'objectif de cette loi et des règlements qui s'y rapportent est de cerner les domaines dans lesquels nous pouvons utiliser moins d'énergie en ce qui a trait aux produits.

C'est bien là notre objectif, et nous apportons des modifications afin de permettre aux Canadiens de réaliser des économies et d'utiliser moins d'énergie.

La sénatrice McCallum : D'accord, merci.

[Français]

La sénatrice Youance : Je voudrais poursuivre sur la question de la sénatrice McCallum.

En lisant le projet de loi S-4, j'ai justement constaté que celui-ci renforçait tous les outils d'évaluation énergétique, et j'ai pensé qu'une part importante de l'empreinte énergétique d'un produit se manifestait à la fin de son cycle de vie — donc tout ce qui a trait à la disposition d'un produit, à son démantèlement et à son transport vers des espaces. Bien sûr, le fait d'avoir un objectif d'évaluation du cycle de vie changerait considérablement le projet de loi, mais le projet de loi prévoit que, si un fournisseur ou une entité commerciale sont pris en défaut, cela implique de démanteler un produit.

Donc, en ce qui concerne cette partie du projet de loi, quand il y a des conséquences pour un fournisseur ou une entité commerciale, le gouvernement prévoit-il justement de considérer tout le cycle de vie ou toute l'énergie liée au cycle de vie dans sa décision, dans des règlements particuliers ou dans des exigences aux fournisseurs ou aux entités commerciales?

[Traduction]

M. Copp : Merci pour votre question, madame la sénatrice. Je vais me reporter à la dernière question posée par le sénateur Wilson et préciser que les produits sont examinés à la frontière. Il s'agit d'une loi relative au commerce. Nous inspectons les produits qui franchissent la frontière afin de nous assurer qu'ils respectent bien nos normes minimales de rendement énergétique.

En ce qui concerne les règlements qui sont élaborés ou modifiés, ainsi que ceux relatifs aux nouveaux produits, nous les examinons dans leur globalité afin de nous assurer que les changements apportés servent au mieux les intérêts des Canadiens et favorisent l'abordabilité. Donc, la réponse est oui.

[Français]

La sénatrice Youance : J'aime beaucoup les délais. Dans la disposition transitoire du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique, on autorise un délai de six mois avant l'entrée en vigueur des articles, tant pour ajuster l'efficacité énergétique que pour mettre à jour des informations pouvant être fausses ou trompeuses.

Do both transitional provisions provide a six-month window before the bill comes into force? How did the department determine that six months was an appropriate amount of time? Do you think six months is long enough to ensure proper compliance? Is there a risk that certain obligations could be delayed before the bill comes into force?

[English]

Mr. Copp: Thank you for the question, senator. You have the six months referred to in terms of the quick responses. That's one aspect which is determined to be, again, a short-term exemption in terms of products that could come out of the marketplace for emergency situations. In terms of the time period, we're talking about where we would be looking at six months from Royal Assent to when powers would come into force. We base those timelines on the World Trade Organization's consistent objectives and timelines that have been set more broadly internationally. So those would be the two six-month windows through the amendments that we would be looking at. Yes, we have based this on other standards.

[Translation]

Senator Youance: Thank you.

[English]

Senator Galvez: Bill S-4 expands the exception powers in the name of innovation. But to be frank and honest, a lot of innovation has already been done in many products, especially particularly with respect to electro domestics and electricity controls, like the thermostat and the thermal pump and all of these. So we have refrigerators, stoves; we have all kinds of already-built innovation. Actually, we are behind because in Europe, when you buy this washer or a washing machine, it already says A, B, C, D, depending on its energy efficiency.

I'm worried about that. These exceptions are made in the name of innovation, but what innovation? Because innovation is already done. This brings me to the question of the safeguard principles. I know you said there shouldn't be an exception below baseline; that's what you said. There are many others. Innovation must mean superior performance. It cannot mean lower. It should be time-limited and conditional because things change. Transparency.

It should actually make an impact, so we should have a number for the impact that it will — the performance that it will cost in energy savings. Are you taking care of that in Bill S-4?

Ces deux dispositions transitoires accordent-elles un délai de six mois avant la mise en vigueur du projet de loi? Pourriez-vous préciser comment le ministère a déterminé que ce délai était approprié? Selon vous, est-ce que ce délai est suffisant pour assurer une conformité efficace? Y a-t-il un risque que certaines des obligations soient retardées avant la mise en œuvre?

[Traduction]

M. Copp : Merci pour votre question, sénatrice. Il y a un délai de six mois pour ce qui est des réactions rapides. Il s'agit là d'un élément qui, je le répète, est considéré comme une dérogation à court terme concernant les produits qui pourraient être mis sur le marché dans des situations d'urgence. Il y a aussi une période de six mois entre la sanction royale et l'entrée en vigueur des pouvoirs. Ces délais sont fondés sur les objectifs de l'Organisation mondiale du commerce et les délais qui ont été fixés à l'échelle internationale. Ce sont là les deux périodes de six mois établies dans le cadre des amendements. Nous nous sommes basés sur d'autres normes.

[Français]

La sénatrice Youance : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Le projet de loi S-4 élargit les pouvoirs en matière d'exemption au nom de l'innovation. Pour être honnête, je dois dire que de nombreuses innovations ont déjà été apportées à beaucoup de produits, notamment en ce qui concerne les appareils électroménagers et les systèmes de régulation électrique, comme les thermostats, les thermopompes et tout le reste, ainsi que les réfrigérateurs et les cuisinières. Nous disposons déjà de toutes sortes d'innovations. Cependant, nous sommes à la traîne, car, en Europe, lorsque vous achetez une machine à laver, elle porte déjà la mention A, B, C ou D, en fonction de son efficacité énergétique.

Cela m'inquiète. Les exemptions sont créées au nom de l'innovation, mais de quelle innovation? Des innovations ont déjà été apportées. Cela m'amène à la question des principes de sauvegarde. Je sais que vous avez dit qu'aucune exemption ne devrait être appliquée en dessous des normes de base; c'est ce que vous avez dit. Il y en a beaucoup. L'innovation doit engendrer un rendement supérieur. Elle ne peut pas contribuer à un rendement inférieur. Les exemptions doivent être d'une durée limitée et soumise à des conditions, car les choses changent. La transparence s'impose.

L'innovation devrait avoir un impact concret. Nous devrions donc chiffrer cet impact, c'est-à-dire les économies d'énergie qui pourront être réalisées. Est-ce que le projet de loi S-4 prévoit cela?

Ms. Chung: Just to clarify, for the products that we regulate, which are approximately 70, if that product can be tested to our test standard that is outlined in our regulations, there is no need for an exemption. All of those products, the heat pumps that you're mentioning, air conditioners, and lighting. If those products can be tested to our test standard, they need to meet our minimum energy-performance standards.

It's just on the rare occasion where there may be a product that meets the definition in our regulations, and it can't be tested. Maybe there is a feature that is missing or a feature that has been added where it can't be tested to the test standard.

In those situations, we can give a time-limited exemption provided it meets those four criteria that are outlined in the act.

To give you a concrete example, in the past, there was a clothes dryer that was a heat pump, and in our test standard, that innovative product could not be tested according to our test standard, so we couldn't allow those higher-efficient products into our country because the manufacturer was not able to test.

Since that time, if we had a regulatory sandbox, we could have given a time-limited exemption. But at the time, we didn't, so we couldn't. Since that time, though, our test standards have caught up, so those clothes dryer-heat pumps can be tested to our test standards, and they are among the most efficient products in that category.

Senator Galvez: Can you give an example of an innovation that can be done in Canada that has not been done elsewhere for which an exception will be given?

Ms. Chung: The most concrete example I have is the one that I just cited, where it was a heat pump clothes dryer. It didn't have a vent, so our test standard needed to be a vented product. In that case, it was not allowed into the country for the time period until our test standard did catch up. That's a very concrete example.

Senator Galvez: Okay. Thank you.

Senator Fridhandler: As I get more tuned into what is going on with this legislation, this addresses imported products and products that are moved interprovincially because that's where your constitutional authority is. You wouldn't have any authority over a product that was manufactured and sold within a province and not exported. Does that situation exist? Do you have

Mme Chung : Je tiens à préciser qu'en ce qui concerne les produits que nous réglementons — soit environ 70 —, si ces produits peuvent être testés conformément à notre norme d'essai définie dans notre réglementation, aucune exemption n'est nécessaire. Cela vaut pour tous ces produits, à savoir les thermopompes que vous avez mentionnées, les climatiseurs et les systèmes d'éclairage. Si ces produits peuvent être testés selon notre norme d'essai, ils doivent respecter nos normes minimales de rendement énergétique.

Il arrive parfois, dans de rares cas, qu'un produit corresponde à la définition figurant dans notre réglementation, mais qu'il ne puisse pas être testé. Il se peut qu'une fonction soit absente ou qu'une autre ait été ajoutée, ce qui empêche de tester le produit conformément à la norme d'essai.

Dans ces situations, nous pouvons accorder une exemption d'une durée limitée, à condition que les quatre critères énoncés dans la loi soient respectés.

Je vais vous donner l'exemple d'une sècheuse à thermopompe. Jadis, ce produit innovant ne pouvait pas être testé conformément à notre norme d'essai. Nous n'avons donc pas pu autoriser l'importation de ce produit à haut rendement énergétique dans notre pays, car le fabricant n'était pas en mesure de le tester.

À l'époque, si nous avions disposé d'un bac à sable réglementaire, nous aurions pu accorder une exemption d'une durée limitée, mais ce n'était pas le cas, et nous n'avons donc pas pu le faire. Depuis, cependant, nos normes d'essai ont évolué, de sorte que ces sècheuses à thermopompe peuvent désormais être testées conformément à nos normes d'essai, et elles comptent parmi les produits les plus efficaces de cette catégorie.

La sénatrice Galvez : Pourriez-vous donner un exemple de produit innovant qui pourrait exister au Canada, et qui n'existe pas encore ailleurs, et pour lequel une exemption serait accordée?

Mme Chung : L'exemple le plus concret que je puisse citer est celui que je viens de mentionner, à savoir une sècheuse à thermopompe. Elle n'était pas équipée d'un système d'évacuation, et notre norme d'essai exigeait un produit doté d'un tel système. Dans ce cas précis, l'importation de ce produit a été interdite jusqu'à ce que notre norme d'essai soit mise à jour. C'est un exemple très concret.

La sénatrice Galvez : D'accord, merci.

Le sénateur Fridhandler : À mesure que je me familiarise avec cette législation, je constate qu'elle porte sur les produits importés et ceux qui font l'objet d'échanges interprovinciaux, car ils relèvent de votre compétence constitutionnelle. Vous n'avez pas de compétence sur un produit fabriqué et vendu au sein d'une province qui n'est pas exporté. Ce cas de figure

concerns or is there cooperation between provinces on regulation in that manner?

Mr. Copp: Thank you for your question, senator. We have close cooperation with the six regulating provinces that have energy-efficiency regulations of their own. Those are British Columbia, Manitoba, Ontario, New Brunswick, Nova Scotia and Quebec. We actually met with those provinces monthly originally, under the umbrella of the reconciliation and regulatory cooperation table, and now we meet under the umbrella of the Standing Committee on Energy Efficiency. That cooperation and partnership have been so successful that, to date, almost all of our regulatory standards are harmonized with the provinces.

Senator Fridhandler: To your knowledge, there aren't products that are manufactured and sold simply within the province because of the issues that are subject to federal regulatory standards?

Ms. Chung: I wouldn't be able to answer that. That would be a question for the provinces. But like I said, our minimum energy performance standards are largely harmonized between those provinces and ourselves.

Senator McCallum: When I looked through Senator Wilson's speech, I saw he made strong points about the energy savings that he saw and that he was able to, through the port. He said we live in a vastly different world today than we once did, so this is needed legislation, and I support it.

What I want to address is where the gaps are that I see and that I'm concerned about. Durability is one. The other one was energy poverty. When we look at First Nations people, that's who I am, living up north and facing energy poverty, it is amazing that they live right where energy is being produced and they have the highest costs. When we went, it was \$800 for the First Nations living there, and across the street were workers from hydro paying \$240 for a house, so that kind of stuff.

These changes would lower energy consumption and bills over time, which is what you want, but for households facing energy poverty, the key question is whether the amended framework reduces bills without creating affordability barriers, such as higher upfront costs. When I go home, my reserve is isolated. There is only a winter road. They have limited appliances, so I could see the costs going up.

existe-t-il? Cela vous préoccupe-t-il, ou existe-t-il une coopération avec les provinces en matière de réglementation dans ce domaine?

M. Copp : Merci pour votre question, sénateur. Nous entretenons une étroite collaboration avec les six provinces ayant leur propre réglementation en matière d'efficacité énergétique. Il s'agit de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Québec. Au départ, nous rencontrions ces provinces tous les mois dans le cadre de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation, et nous nous réunissons désormais sous l'égide du Comité permanent de l'efficacité énergétique. Cette coopération et ce partenariat ont été tellement fructueux qu'à ce jour, la quasi-totalité de nos normes réglementaires sont harmonisées avec celles des provinces.

Le sénateur Fridhandler : À votre connaissance, n'y a-t-il pas des produits qui sont fabriqués et vendus uniquement au sein d'une province ou d'une autre en raison de problèmes relevant des normes réglementaires fédérales?

Mme Chung : Je ne saurais répondre à cette question. Ce serait aux provinces d'y répondre. Mais comme je l'ai dit, nos normes minimales de rendement énergétique sont largement harmonisées avec celles de ces provinces.

La sénatrice McCallum : En parcourant le discours du sénateur Wilson, j'ai constaté qu'il avait mis en avant des arguments convaincants concernant les économies d'énergie qu'il avait constatées et qu'il avait pu réaliser grâce au port. Il a déclaré que le monde d'aujourd'hui est radicalement différent de celui d'autrefois, et que cette loi est donc nécessaire; et je la soutiens.

Je voudrais aborder les lacunes que je constate et qui me préoccupent. La durabilité en est une. L'autre, c'est la pauvreté énergétique. En ce qui concerne les Premières Nations, dont je fais partie, qui habitent dans le Nord et qui souffrent de pauvreté énergétique, c'est incroyable de voir qu'elles vivent juste là où l'énergie est produite et qu'elles paient les coûts les plus élevés. Quand nous y sommes allés, la facture s'élevait à 800 \$ pour les membres des Premières Nations qui vivaient là-bas, alors que de l'autre côté de la rue, des employés de la compagnie d'électricité payaient 240 \$ pour une maison.

Ces changements permettraient de réduire la consommation d'énergie et la facture à long terme, ce qui est bien sûr souhaitable, mais pour les ménages en situation de pauvreté énergétique, la question essentielle est de savoir si le cadre modifié permet de réduire les factures sans créer d'obstacles à l'abordabilité, tels que des coûts initiaux plus élevés. Chez moi, la réserve est isolée. Il n'y a qu'une route praticable en hiver. Les habitants disposent de peu d'appareils électroménagers, alors je crains que les coûts n'augmentent.

When businesses are going to make the required changes, will that increase the cost of the appliances? I'm looking at: Would it increase upfront costs for consumers? How material would those costs be for rural, northern and remote communities? Does Bill S-4 contain tools that would help address affordability barriers directly? I'm asking the question because you still have the opportunity to tighten the bill and to lessen the gaps.

Mr. Copp: Thank you for the question, senator. You alluded to areas where we are closing gaps. One thing we have not talked about today is the capturing of online sales. We're trying to level the playing field overall and ensure that products being purchased by Canadians, whether they are purchased through regular stores in Canada or online companies, are guided by the same energy efficiency standards.

In terms of the standards we are setting and the regulations we amend on a regular basis, we ensure the lowest-performing products are removed from the marketplace. In terms of the regulatory impact statement and the work we do in terms of consultations on our regulations, we are considering the whole-life-cycle cost of products and ensuring affordability for upfront costs as well as the ongoing operating costs.

You highlighted durability, which is an area we think has potential in the short term but also in the longer term to future proof our act to allow us to take advantage of specific areas, potentially through our regulations, so that we can save Canadians more dollars in terms of the products they are purchasing. As we look through the overall cost of products, we are looking at removing the lowest-performing ones and ensuring that affordable products are still available to Canadians through the overall analysis we do on each regulatory amendment.

Ms. Chung: I wanted to add to your question about the capital costs. Interestingly, capital costs don't actually always increase due to energy efficiency measures. Often, manufacturers will figure out ways to make those costs status quo. Often, it is different features that are not energy efficiency-related that increase the capital costs of different types of equipment.

Senator McCallum: Okay. Just for your information, the reserve I'm from still operates on diesel. There is no electricity there.

Lorsque les entreprises mettront en œuvre les changements requis, cela entraînera-t-il une augmentation du coût des appareils électroménagers? Je me demande si cela fera augmenter les coûts initiaux pour les consommateurs. Dans quelle mesure ces coûts seraient-ils importants pour les communautés rurales, nordiques et isolées? Le projet de loi S-4 contient-il des mesures qui permettraient de s'attaquer directement aux obstacles à l'abordabilité? Je pose la question, car vous avez encore la possibilité de renforcer le projet de loi et de réduire les lacunes.

M. Copp : Merci pour votre question, sénatrice. Vous avez évoqué des domaines dans lesquels nous remédions à des lacunes. Un aspect dont nous n'avons pas encore parlé aujourd'hui, ce sont les produits vendus en ligne. Nous nous efforçons d'uniformiser les règles du jeu dans l'ensemble et de veiller à ce que les produits achetés par les Canadiens, qu'ils proviennent de magasins physiques au Canada ou d'entreprises en ligne, soient soumis aux mêmes normes d'efficacité énergétique.

Grâce aux normes que nous établissons et aux règlements que nous modifions régulièrement, nous veillons à ce que les produits les moins performants soient retirés du marché. Dans le cadre de l'énoncé d'impact de la réglementation et des consultations que nous menons sur nos règlements, nous prenons en compte le coût du cycle de vie complet des produits et veillons à ce que tant les coûts initiaux que les coûts d'exploitation courants restent abordables.

Vous avez mis l'accent sur la durabilité, un domaine qui, selon nous, présente un potentiel à court terme, mais aussi à plus long terme, pour pérenniser notre loi et nous permettre de tirer parti de certains secteurs, éventuellement par le biais de notre réglementation, afin que les Canadiens puissent réaliser davantage d'économies sur les produits qu'ils achètent. En examinant le coût global des produits, nous cherchons à éliminer les moins performants et à garantir que des produits abordables restent accessibles aux Canadiens, grâce à l'analyse globale que nous menons pour chaque modification réglementaire.

Mme Chung : Je voudrais répondre à votre question concernant les coûts en capital. Il est intéressant de noter que les mesures d'efficacité énergétique n'entraînent pas toujours une augmentation de ces coûts. Souvent, les fabricants trouvent des moyens pour maintenir ces coûts tels qu'ils sont. Ce sont souvent des caractéristiques qui n'ont rien à voir avec l'efficacité énergétique qui font grimper les coûts en capital de différents types d'équipement.

La sénatrice McCallum : D'accord. Pour votre information, la réserve d'où je viens a encore recours au diesel. Il n'y a pas d'électricité là-bas.

The Chair: Thank you so much for being here this evening, all of you. Those in the back, you are appreciated as well.

(The committee adjourned.)

La présidente : Merci beaucoup à vous tous d'être venus ce soir. Je remercie également ceux qui sont au fond de la salle.

(La séance est levée.)
